

ZONE CEMAC

PROGRAMME D'ÉVALUATION DU SECTEUR FINANCIER

NOTE TECHNIQUE

SUR L'ACCES AUX SERVICES FINANCIERS

MARS 2006

ABREVIATIONS

ACEP/C	Agence de Crédit pour l'Entreprise Privée (Cameroun)
ACODE	Action et coopération pour le développement (Tchad)
ADAF	<i>Appropriate Development for Africa Foundation</i> (Cameroun)
AFD	Agence Française de Développement
AFMIN	<i>Africa Microfinance Network</i>
AFRACA	<i>African Rural and Agricultural Credit Association</i>
ANEMCam	Association nationale des établissements de microfinance du Cameroun
APEMF	Association professionnelle des établissements de microfinance du Congo
APEMFG	Association professionnelle des établissements de microfinance du Gabon
APTEMF	Association professionnelle tchadienne des établissements de microfinance
AREC	Associations rotatives d'épargne et de crédit (tontines)
ASDEC	Association pour le développement de l'épargne et du crédit (Tchad)
ASSOSEC	Association des Caisses d'épargne et de crédit (Tchad)
BAfD	Banque africaine de développement
BDEAC	Banque de développement des États de l'Afrique centrale
BEAC	Banque des États de l'Afrique centrale
BGD	Banque gabonaise de développement
BICEC	Banque internationale du Cameroun pour l'épargne et le crédit
BIsD	Banque islamique de développement
BIT	Bureau international du travail
BMBC	Banque Méridien BIAO au Cameroun
CAACFET	Coopérative d'appui aux alternatives commerciales des femmes du Tchad
CABA	Caisse de Base (Cameroun)
CamCCUL	<i>Cameroun Cooperative Credit Union League</i>
CAMPOST	Services postaux du Cameroun
CAPAF	Programme de renforcement de capacité des établ. de microfinance en Afrique francophone de CGAP
CAPPED	Caisse de participation à la promotion des entreprises et à leur développement (Congo)
Caritas/IPHD	Programme de microfinance en RCA soutenu par la Fondation Caritas
CARSA	Association de soutien de République centrafricaine
CCA	Crédit communautaire d'Afrique
CCD	Caisse pour le commerce et le développement (Congo)
CCP	Comptes-Chèques-Postaux (Gabon)
CDCR	Caisse de développement de crédit rural (Tchad)
CEC	Caisse d'épargne et de crédit
CECAG	Caisse d'épargne et de crédit Agass
CEDIFOD	Centre de documentation et d'information pour le développement
CEFEC	Caisse FMEO d'épargne et de crédit (Gabon)
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CEP	Caisse d'épargne postale
CGAP	Groupe consultatif d'assistance aux pauvres
CICM	Centre international du Crédit mutuel
CIDR	Centre international de développement et de recherche (France)
CMCA	Crédit mutuel de Centrafrique (RCA)
CMEC	Caisses mutuelles d'épargne et de crédit (Cameroun)
CNLS	Comité national pour la lutte contra le Sida
CNPMF	Comité national de pilotage de la microfinance (Gabon)
COBAC	Commission bancaire de l'Afrique centrale
COFINEST	Compagnie financière de l'Estuaire (Cameroun)
COOPEC	Coopératives d'épargne et de crédit (Tchad)
CVECA	Caisses villageoises d'épargne et de crédit autogérées
DMF	Département microfinance de la COBAC
EMF	Établissement de microfinance

FDRP	Fonds de développement rural de base
FEGACA	Fédération générale de l'artisanat en Centrafrique
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FINAM	Société Financière africaine de microcrédits (Gabon)
FMI	Fonds monétaire international
FODEX	Fonds de développement et d'expansion des PME-PMI (Gabon)
GTZ	<i>Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit</i> (Coopération allemande)
INAFI	<i>International Network of Alternative Financial Institutions</i>
MC²	Les Moyens et les Compétences de la Communauté (Cameroun)
MIFED	Microfinance et Développement (Cameroun)
MIX	<i>Microfinance Information eXchange</i> (www.mixmarket.org)
MUCODEC	Mutuelles Congolaises d'épargne et de crédit (Congo)
MUDACOM	Mutuelle d'assistance aux commerçants et aux malades (Congo)
MUFFA	Mutuelle financière des femmes africaines (Cameroun), membre du réseau MC ²
ONDR	Office national de développement rural (Tchad)
ONG	Organisation non gouvernementale
PAR	Portefeuille à risque
PARCEC-MC	Projet d'appui au réseau de coopératives d'épargne et de crédit du Moyen-Chari (Tchad)
PCRD	Projet de crédit rural décentralisé (Cameroun)
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNUD	Programme des Nations-unies pour le développement
PPMF	Projet d'appui au Programme national de microfinance (Cameroun)
RCA	République centrafricaine
RNB	Revenu national brut
RSA	Retour sur actifs
SECADEV	Secours Catholique et Développement (Tchad)
SFI	Société financière internationales (Groupe Banque mondiale)
SOFIDE	Société financière de développement (Congo)
SOPECO	Société des Postes et de l'épargne du Congo
UBC	<i>Union Bank of Cameroun</i>
UCACEC	Union centrafricaine des caisses d'épargne et de crédit (RCA)
UCEC-MK	Union des clubs d'épargne et de crédit du Mayo-Kebbi (Tchad)
UE	Union européenne
URCOOPEC	Union régionale des coopératives d'épargne et de crédit (Tchad)
VITA	<i>Volunteers in technical assistance</i> (Tchad)

TABLE DES MATIERES

Abréviations	2
Table des matières	4
1. INTRODUCTION.....	6
2. ACCES AUX SERVICES FINANCIERS DANS LA ZONE CEMAC	7
2.1 LES ETABLISSEMENTS DE MICROFINANCE	8
2.2 LES ASSOCIATIONS NATIONALES D'EMF	10
2.3 LES BANQUES	11
2.4 LES SERVICES FINANCIERS DES POSTES.....	11
2.5 LA REGLEMENTATION DE LA MICROFINANCE	11
2.6 AUTRES ASPECTS REGLEMENTAIRES	13
2.7 L'AGREMENT DES EMF.....	14
2.8 LA SUPERVISION DES EMF	15
2.9 LE SOUTIEN AU DEPARTEMENT MICROFINANCE DE LA COBAC	16
2.10 LE FINANCEMENT DES PME	17
2.11 LA BDEAC	17
2.12 RECOMMANDATIONS.....	18

ANNEXE À L'ANALYSE RÉGIONALE CEMAC:

ANALYSE FINANCIERE DE 18 EMF DE LA ZONE ET COMPARAISON AVEC DES DONNEES DE
 REFERENCES REGIONALES..... ??

3. ETUDES PAR PAYS

3.1 LE CAMEROUN

LES EMF.....	22
L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE MICROFINANCE	26
LES SERVICES FINANCIERS DE LA POSTE	27
LE FINANCEMENT RURAL	28
LES BANQUES.....	29
LA PARTICIPATION DE L'ETAT	29
LA PARTICIPATION DES BAILLEURS DE FONDS.....	30
AUTRES QUESTIONS	30
LE FINANCEMENT DES PME.....	31

3.2 LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

LES EMF.....	33
L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE MICROFINANCE	35
LA CAISSE NATIONAL D'EPARGNE	35
LES BANQUES.....	35
LA PARTICIPATION DE L'ETAT	36
LA PARTICIPATION DES BAILLEURS DE FONDS.....	36
AUTRES QUESTIONS	36

3.3 LE TCHAD

LES EMF.....	37
L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE MICROFINANCE	41
LES BANQUES.....	41
L'IMPLICATION DU GOUVERNEMENT ET DE LA COBAC.....	41
LA PARTICIPATION DES BAILLEURS DE FONDS.....	43

3.4 CONGO	
LES EMF	44
L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE MICROFINANCE	47
LA CAISSE D'EPARGNE POSTALE	47
LES BANQUES	48
L'IMPLICATION DU GOUVERNEMENT ET DE LA COBAC	48
LA PARTICIPATION DES BAILLEURS DE FONDS	51
3.5 LA GUINEE EQUATORIALE	52
3.6 LE GABON	
LES EMF	53
L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE MICROFINANCE	54
LA CAISSE D'EPARGNE POSTALE	54
LES BANQUES	55
LA BANQUE PUBLIQUE DE DEVELOPPEMENT DU GABON	55
LA PARTICIPATION DE L'ETAT	55
LA PARTICIPATION DES BAILLEURS DE FONDS	55
AUTRES QUESTIONS	56
LE FINANCEMENT DES PME	56

LISTE DES GRAPHIQUES ET CARTES

Moyenne des dépôts rapportée au PIB par habitant, pays de la CEMAC et ASS	7
Coût par emprunteur, par épargnant dans les diverses régions du monde.....	10

TABLE DES TABLEAUX

Moyenne des dépôts rapportée au PIB par habitant, pays de la CEMAC et ASS	7
Avis favorables de la COBAC sur les demandes d'agrément des EMF, par pays	14
Analyse financière de 18 EMF de la zone CEMAC, et comparaison avec des données de référence régionales	
Tableau 1 : Synthèse d'indicateurs régionaux de volume financier et de couverture, 2003-04	20
Tableau 2 : Performance financière et structure financière par région 2003-04	20
Tableau 3 : Coût par emprunteur et coût par épargnant, par région 2003-04	20
EMF qui ont fourni leurs états financiers 2003-04 à la mission PESF	21
Les EMF du Cameroun	26
Nombre de personnes formées par types de cours de formation au Cameroun.....	27
Conditions d'ouverture de comptes dans les banques du Cameroun	29
Aperçu des grands EMF de République centrafricaine	35
Conditions d'ouverture de comptes par les banques de RCA	36
Données sur un choix d'EMF du Tchad.....	40
Conditions d'ouverture de comptes indiquées par les banques tchadiennes	41
Situation des demandes d'agrément des EMF du Tchad.....	42
Données sur un choix d'EMF du Congo	46
Nombre de personnes formées par types de cours de formation	47
Conditions d'ouverture de comptes des banques congolaises	48
Congo : Situation des demandes d'agrément des EMF	50
Conditions d'ouverture de comptes déclarées par les banques de Guinée équatoriale	52
Aperçu des EMF au Gabon	54
Conditions d'ouverture de comptes des banques du Gabon.....	55

INTRODUCTION

La Mission PESF relative à la zone CEMAC a été conduite par Ann Rennie de la Banque mondiale et Bernard Laurens du FMI. L'équipe 'Accès au services financiers' de cette mission était constituée de Jennifer Isern du CGAP (chef d'équipe) et Jonathan Darboux de la Banque mondiale et de plusieurs consultants : Stéphanie Gober et Sabine Bonghi d'IDC et Christophe Guéné, consultant indépendant. Le volet conseil était coordonné par Jennifer Isern du CGAP et Kerry Hamilton de FIRST et financé par FIRST. Dans son travail sur les six pays, l'équipe PESF et les consultants ont bénéficié d'un important soutien du Département microfinance de la COBAC dirigé par Jean-Marie Ogandaga. Adrian Gonzales de MIX a travaillé avec Jennifer Isern pour analyser un choix de données sur les EMF et les comparer avec des références mondiales du MIX.

Pendant les deux missions PESF de février et mars 2006, Jennifer Isern et Jonathan Darboux ont rencontré plus de 125 personnes dans le cadre d'entretiens sur place au Cameroun ou par vidéoconférences avec d'importants représentants de la République centrafricaine et du Gabon. Stéphanie Gober s'est rendue au Cameroun, au Tchad et au Congo en janvier et février 2006 et a rencontré une centaine de personnes. D'autres informations ont été recueillies, entre novembre 2005 et mars 2006, par les services de CGAP et d'IDC au moyen d'entretiens téléphoniques et d'études sur dossiers.

Au moyen de visites sur place et de vidéoconférences, l'équipe s'est entretenue avec des représentants de la COBAC, d'établissements de microfinance, d'agences financière spécialisées dans les service des zones rurales et des PME, de services financiers postaux, de ministères nationaux des Finances, du Développement rural ou des PME, d'agences de financement bilatérales et multilatérales, d'associations professionnelles nationales d'établissements de microfinance, d'organismes de formation et de bureaux d'études et de conseil travaillant pour des EMF et de banque et autres établissements offrant des services financiers dans la zone CEMAC.

L'équipe tient à remercier le Département Microfinance de la COBAC, les EMF et les autres établissements financiers de la région, les bailleurs de fonds et autres contacts importants pour leur franche collaboration et les informations qu'ils ont bien voulu lui communiquer.

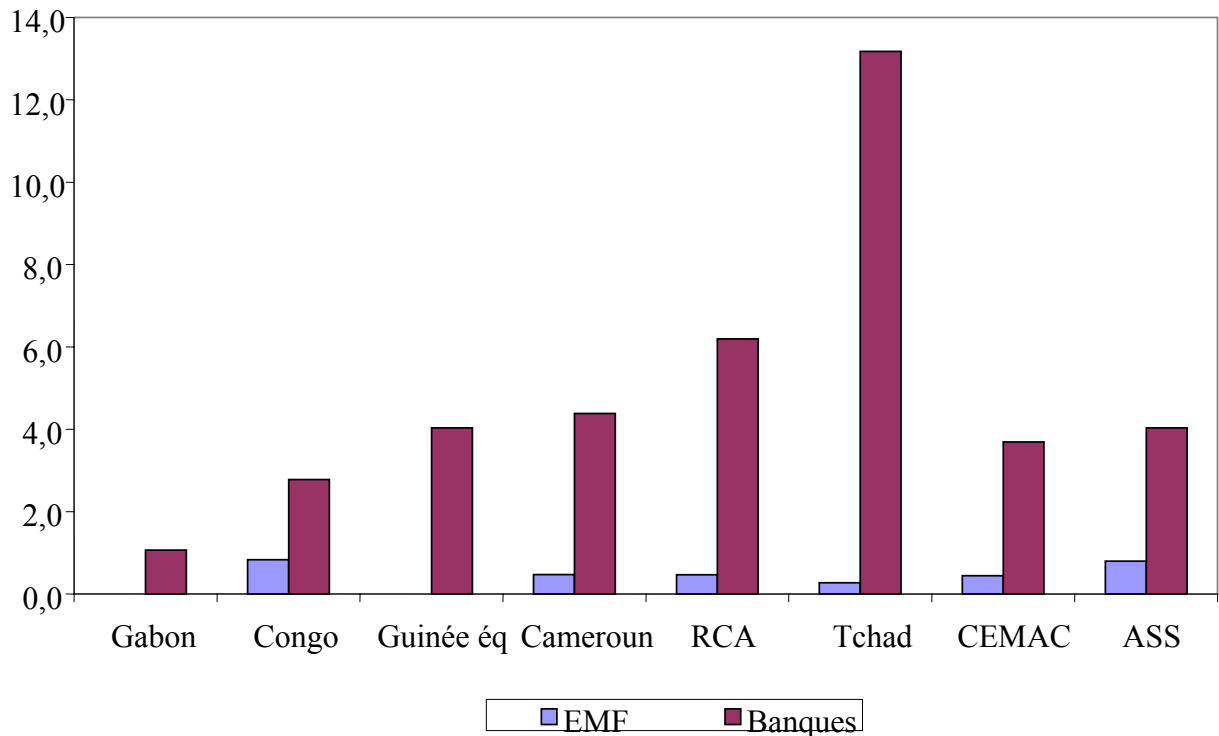
ACCES AUX SERVICES FINANCIERS DANS LA ZONE CEMAC

Tout un éventail d'établissements offrent des services financiers aux personnes à revenu modeste et intermédiaire dans la zone CEMAC, notamment les établissements de microfinance agréés, les établissements financiers ordinaires tels que les banques commerciales et les sociétés de transfert de fonds, les prestataires financiers non bancaires, notamment les réseaux postaux et les prestataires non agréés ainsi que des associations informelles telles que les associations rotatives d'épargne et de crédit (AREC), communément appelées tontines.

L'accès aux services financiers dans la zone CEMAC est parmi les plus faibles du monde. Les banques gèrent un million de comptes (ce qui doit représenter 3 % de la population totale¹) et les EMF servent 780.000 clients (approximativement 2,2 % de la population totale). Plusieurs facteurs contribuent à ce faible accès aux services financiers. L'encadrement des taux d'intérêts dissuade les banques de chercher à recevoir davantage de dépôts et à prendre plus de risques en développant leur portefeuille de prêts. La politique monétaire régionale a conduit à un excès de liquidité dans les banques, réduisant encore un peu plus leur intérêt à développer la bancarisation et à mobiliser l'épargne. La faible densité de la population (11,5 habitants au kilomètre carré au lieu de 22 habitants au kilomètre carré pour la région UEMOA) et le faible pouvoir d'achat entraînent des coûts de fonctionnement élevés pour les EMF et autres établissements servant une plus large gamme de clients. Enfin, l'absence d'information sur le crédit des emprunteurs potentiels et la déficience du cadre juridique et judiciaire dissuadent les établissements financiers d'élargir leur clientèle.

¹ Il y a un million de comptes, mais le nombre de clients est sans doute inférieur dans la mesure où un client peut avoir ouvert plusieurs comptes. De ce fait, la population totale couverte par les banques est probablement inférieure à 3 %.

**Moyenne des dépôts rapportée au PIB par habitant
(en pourcentage)**



LES ETABLISSEMENTS DE MICROFINANCE

Le secteur de la microfinance dans la zone CEMAC a connu une croissance impressionnante ces dernières années. En 2001, la COBAC avait fait faire la première enquête régionale et identifié 908 EMF servant 413.500 clients et affichant 53,8 milliards de FCFA de dépôts et 29,4 milliards de FCFA d’encours de crédit. En décembre 2005, leur nombre était estimé à 1.022 et ils pouvaient faire état d’environ 780.000 clients, 133 milliards de FCFA de dépôts et 73,5 milliards de FCFA d’encours de crédit.

Tableau 1: Données sur le secteur de la microfinance dans la zone CEMAC, en décembre 2004

	CAMEROUN	GABON ¹	TCHAD	CONGO	RCA ¹	Guinée éq
Nombre d’EMF ²	714	4	214	86	22	ND
Nombre d’adhérents / clients	475.644	4.739	98.378	155.835	45.000	ND
Population totale du pays ³	16.380.000	1.389.000	9.826.000	3.039.000	3.800.000	536.000
Clients en % de la population totale	2,9%	0,3%	1,0%	5,1%	1,2%	ND
Encours des prêts (en millions de FCFA)	61.021	1.228	3.669	6.618	993	ND
Encours des prêts (en millions d’USD)	111	2,2	6	12,0	1,8	ND
Montant moyen des prêts (en FCFA)	128,91	259.126	37.295	357.212	29,206	ND
Montant moyen des prêts (en USD)	233	471	68	649	34	ND
RNB par habitant ⁴	800	3.940	260	770	310	ND

Montant moyen des prêts en % du RNB par habitant	29,1%	11,9%	24,3%	84,3%	11,0%	ND
Total des dépôts (en millions de FCFA)	95.022	17	4.419	31.417	2.666	ND
Total des dépôts (en millions d'USD)	173	0.3	8	57,1	4,8	ND
Montant moyen des dépôts (en FCFA)	199.775	3.587	44.919	431.820	78.412	ND
Montant moyen des dépôts (en USD)	363	7	82	785	143	ND

Sources: COBAC et données recueillies pendant la mission PESF

¹ Les données pour le Gabon et la RCA portent sur 2005.

² La COBAC et le ministère des Finances viennent d'annoncer la fermeture de 205 EMF au Cameroun (décembre 2005) et d'autres EMF au Congo et au Tchad sont en cours d'examen. Les chiffres de ce tableau ne tiennent pas compte de ces décisions qui n'ont pas encore été exécutées par certains EMF.

³ Chiffres de population du *CIA World Factbook*, 2005.

⁴ RNB par habitant en utilisant la méthode Atlas de la Banque mondiale, 2004.

Notes: - ND= Non Disponible -- 1USD = 550 FCFA

L'accès aux services financiers reste faible et est inégal dans la zone CEMAC. En termes de nombre d'établissements et de volume de dépôts et de prêts, le secteur de la microfinance est très développé au Cameroun, puis viennent le Tchad et le Congo. La microfinance est moyennement développée en RCA et a été sérieusement affectée par la guerre civile. Les EMF commencent seulement à apparaître au Gabon et en Guinée équatoriale. Au Cameroun, au Tchad et en République centrafricaine, les points de service sont présents à la fois dans les zones urbaines et rurales. Plusieurs EMF ont indiqué des difficultés à maintenir des agences (ou des caisses adhérentes) dans les zones rurales et prévoient de fermer ou fusionner des points de service ruraux. Au Congo et au Gabon, les établissements de microfinance sont plus actifs dans les zones urbaines.

Malgré le grand nombre d'établissements, **2,2 % seulement de la population régionale a accès à des services financiers par l'intermédiaire des EMF** ². Ce taux de pénétration varie largement dans ces six pays, atteignant 5,1 % de la population au Congo pour tomber à 0,3 % au Gabon et quasiment zéro en Guinée équatoriale. En prenant pour hypothèse une moyenne de cinq personnes par foyer, environ 11,1 % des foyers ont accès aux services financiers par l'intermédiaire des EMF ³.

La taille moyenne des prêts varie fortement, même si on la pondère par le RNB par habitant. Le montant moyen des prêts est compris entre 11,0 % du RNB par habitant en RCA et 84,3 % au Congo. Dans plusieurs pays, notamment au Congo et au Cameroun, les salariés constituent l'essentiel de la clientèle des EMF urbains.

Le secteur de la microfinance est constitué d'environ 20 établissements importants(ou fédérations et réseaux) servant plus de 10.000 clients chacun, dont plus de la moitié se situent au Cameroun. À côté de ces EMF majeurs, il existe des centaines d'établissements de moindre importance. Peu sont rentables et les informations disponibles n'en permettent pas une analyse financière détaillée.

On ne dispose pas d'informations détaillées sur la situation financière des EMF ni sur la population desservie dans les six pays, mais la COBAC prévoit de mettre en place une base de données

² D'autres sources ont estimé que 6 % de la population régionale a accès aux services financiers par le canal des EMF. Ce chiffre peut se baser sur la population économiquement active ou sur d'autres calculs ou hypothèses.

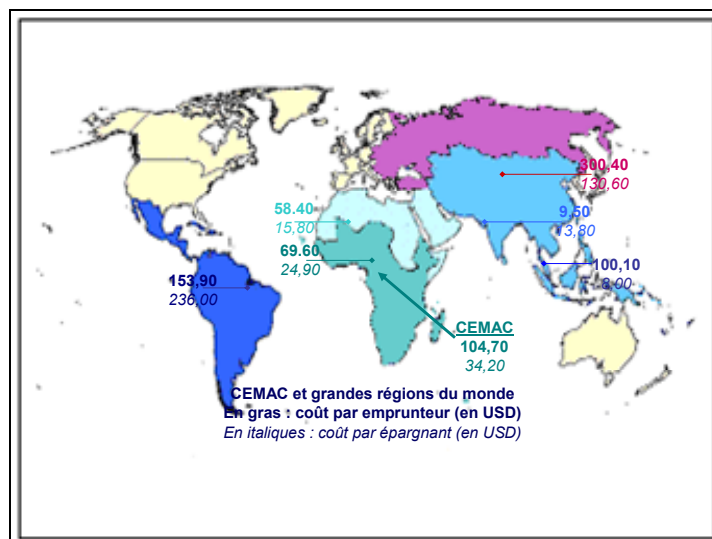
³ L'estimation de cinq personnes par foyer/ménage se base sur le DSRP provisoire de 2000 du Cameroun (FMI) qui cite 7,8 personnes pour les foyers/ménages à faible revenu et 3,8 personnes pour les autres.

pour analyser ce type d'informations. La mission a recueilli et analysé les états financiers, la plupart non vérifiés, d'un échantillon de 18 établissements importants et moyens du Cameroun, du Congo et du Tchad. Ces 18 établissements représentent plus de 550 caisses (ou coopératives fédérées) agréées et 56 % du total estimé de 780.000 clients dans la zone. Les comparaisons avec la base de données du MIX sur le reste de l'Afrique et sur d'autres régions du monde sont fournies dans l'annexe à l'aperçu régional.

Les produits financiers offerts se limitent essentiellement aux dépôts, aux prêts et, de plus en plus, aux transferts de fonds et à la domiciliation de salaires. La plupart des prêts et des dépôts sont à court terme avec peu de souplesse quant aux conditions. Selon la régulation régionale, les EMF peuvent également fournir des devises ou des chèques de voyage, louer des coffres, acheter des biens au nom de clients et fournir du crédit-bail.

En l'absence d'une analyse approfondie de la situation faite de données, il apparaît néanmoins que parmi les établissements interrogés, les 15 ou 20 plus importants semblent avoir généralement une gestion saine et des résultats financiers raisonnables étant donné leur niveau de développement. Cependant, **tous les EMF interrogés semblent vulnérables aux chocs représentés par un changement de direction, un problème de gouvernance, une crise de liquidité, un manque de rentabilité à long terme et autres risques.** Très peu d'établissements ont fourni des informations sur la qualité de leur portefeuille, mais certains contacts ont indiqué que le recouvrement des prêts devient plus difficile, notamment dans les zones où se trouvent plusieurs EMF (et où les clients peuvent aisément passer d'un établissement à l'autre). Des EMF ont fait état de leurs besoins en termes de formation, d'équipements et de systèmes informatiques, de financement de plus longue durée, d'accès aux systèmes des paiements nationaux et de liens avec les centrales nationales des risques.

Les coûts par emprunteur et par épargnant pour les 18 EMF qui ont fourni des états financiers sont plus élevés que la moyenne constatée dans le reste de l'Afrique, comme le montre le graphique ci-dessous. Les technologies de paiement commencent à être utilisées par les banques, les EMF et d'autres établissements et permettront sans doute de réduire les coûts d'exploitation afin de permettre un plus grand accès aux services financiers.



Par rapport aux autres régions de l'Afrique et du monde, **beaucoup d'EMF de la zone CEMAC, notamment au Cameroun et au Congo, doivent leur création à une initiative privée et n'ont guère reçu de soutien de la part des bailleurs de fonds.** Au Tchad, en revanche, beaucoup d'EMF sont soutenus par des bailleurs de fonds internationaux, mais le niveau des dépôts y est relativement plus faible que celui des autres EMF de la région. Un certain nombre de bailleurs de fonds ont financé des projets destinés à élargir l'accès aux services financiers dans la région. Les plus importants bailleurs de fonds sont : le PNUD, l'AFD, la FIDA, la BAfD, l'UE et la BIsD.

LES ASSOCIATIONS NATIONALES D'EMF

Selon la réglementation de 2002, **tous les EMF agréés doivent appartenir à l'association professionnelle de microfinance nationale de leur pays.** La réglementation exige également qu'il n'y ait qu'une seule association nationale. L'association nationale du Congo est très active et elle existait de façon informelle avant même la réglementation de 2002. Les associations des autres pays ont été lentes à développer des activités concrètes (Gabon, République centrafricaine, Tchad) ou sont paralysées par une crise de leadership (Cameroun). Des EMF de la région s'inquiètent de ce que leur association nationale n'existe que comme une entité légale et ne joue pas encore tout son rôle utile. Certaines associations n'ont pas précisé quels EMF pouvaient adhérer, ce qui suscite des questions compte tenu du retard accumulé au niveau du processus d'agrément à la COBAC ou dans les ministères des Finances (voir plus bas). Dans certains cas, les associations ont reçu un soutien limité de la part de bailleurs de fonds. Cependant, la viabilité à long terme des associations nationales dépendra de leur appropriation par leurs membres, exprimée par la participation à des événements, le versement des cotisations annuelles et le paiement d'honoraires pour les services rendus. Les services que pourraient rendre les associations comprennent la formation, l'étalonnage des performances des EMF adhérents, la défense d'une politique favorable, l'organisation de conférences annuelles et la création de centres d'information.

LES BANQUES

Sur la base des questionnaires PESF remplis par 18 banques, le montant minimal à déposer pour ouvrir un compte d'épargne varie largement. Le montant minimal de dépôt exigé par une banque est un bon indicateur de l'intérêt qu'elle porte à l'approfondissement de ses services de détail :

- Cameroun : de 50.000 à 10 millions de FCFA
- République centrafricaine : de 25.000 à 50.000 FCFA
- Congo : de 100.000 à 1 million de FCFA
- Guinée équatoriale : 100.000 FCFA
- Gabon : de 500.000 à 5 millions FCFA
- Tchad : de 200.000 à 1 million de FCFA

Plusieurs banques, notamment au Cameroun, ont commencé à approfondir leurs services aux particuliers et/ou à travailler avec les EMF pour étendre indirectement leur pénétration. **Des liens entre les banques et les EMF apparaissent, notamment au Cameroun. C'est une évolution positive.** Un nombre restreint de banques ont aidé au lancement d'EMF avec une aide financière et une aide technique, offert de la place dans leurs locaux pour du personnel de l'EMF, accordé des

prêts à des EMF, ou pris une participation au capital d'EMF commerciaux. Néanmoins, certains EMF, notamment au Cameroun, ont signalé des problèmes au niveau de l'ouverture ou du maintien de comptes bancaires, car certaines banques perçoivent les EMF comme des concurrents ou des clients potentiellement à haut risque.

LES SERVICES FINANCIERS DES POSTES

Les bureaux de poste et leurs services financiers ont une très large couverture territoriale dans l'ensemble de la zone. Par exemple, CAMPOST indique détenir 800.000 comptes d'épargne et un petit volume de transferts de fonds. Avec leur très large réseau d'agences et leur infrastructure, les services financiers postaux pourraient permettre à une large population d'accéder aux services financiers. **Mais tous les services financiers postaux nationaux sont en difficulté financière** et, les autorités ne pourraient en imposer la restructuration qu'en leur accordant un important soutien technique et financier. De plus, les taux d'intérêts obligatoires de 4,5% sur les comptes d'épargne et l'absence d'un marché d'obligations d'État rend leur modèle d'activité intrinsèquement inviable, et ils n'ont ni les compétences ni l'expérience requises pour offrir des prêts. Actuellement, les services financiers postaux ne sont pas supervisés par la COBAC.

LA REGLEMENTATION DE LA MICROFINANCE

La **réglementation de la CEMAC relative aux conditions d'exercice et de supervision de l'activité de microfinance a été promulguée le 13 avril 2002**. En rédigeant cette réglementation, la COBAC a choisi, stratégiquement, de réguler l'activité financière indépendamment du statut juridique de l'établissement qui la pratique. La réglementation régionale est largement considérée comme ayant suivi la bonne pratique internationale en établissant un cadre comportant trois catégories d'EMF dotés de droits et de responsabilités adaptés à chaque catégorie :

- **Catégorie 1.** Établissements qui reçoivent des dépôts de leurs adhérents et ne consentent des prêts qu'à ces adhérents (c'est-à-dire des coopératives)
- **Catégorie 2.** Établissements qui reçoivent des dépôts du grand public et accordent des prêts
- **Catégorie 3.** Établissements qui accordent des prêts mais ne reçoivent pas de dépôts

Les obligations prudentielles et autres sont plus exigeantes pour les EMF qui mobilisent l'épargne publique, ce qui est conforme à la bonne pratique. Dans le cadre de la réglementation de 2002, la COBAC a également établi 21 règles définissant les ratios prudentiels à respecter et les EMF doivent s'y conformer d'ici avril 2007.

Les EMF peuvent soit être des établissements indépendants soit faire partie d'un « réseau » ou groupe d'établissements, tel que les fédérations de coopératives⁴. Chaque EMF adhérent à un réseau ou fédération doit être lui-même agréé. Le réseau ou la fédération doit s'être muni d'un organe fédérateur agréé qui est responsable de la gestion d'ensemble et de la consolidation des informations provenant des différentes caisses. À de rares mais notables exceptions (MUCODEC au Congo, Crédit Mutuel en RCA, UCEC au Tchad, CVECA au Cameroun), **la plupart des réseaux ou fédérations de coopératives sont fragiles** et ne peuvent pas consolider (ni même agréer) les états financiers des caisses adhérentes, ni superviser correctement ces dernières.

⁴ Un « Réseau » dans ce contexte n'est pas la même chose que l'association professionnelle exigée dans chaque pays.

Étant donné les divers niveaux de développement parmi les EMF et les autres établissements financiers de la région, il sera difficile d'appliquer la réglementation régionale de façon uniforme. Au Cameroun, dans le secteur relativement bien développé de la microfinance, la réglementation régionale est bien adaptée au contexte national. Si ce secteur est comparativement modeste au Congo, au Tchad et en RCA, les EMF majeurs de ces pays devraient être capables de s'adapter à la réglementation régionale. Il faudra peut-être plus de souplesse et de temps dans les pays où la microfinance ne fait qu'apparaître, tels que le Gabon et la Guinée équatoriale. La réglementation n'est actuellement disponible qu'en français. Des traductions préliminaires effectuées en anglais, espagnol et arabe restent à achever. La réglementation vient de prendre effet en avril 2005, et il est nécessaire que ses conséquences en soient suivies de près au cours des deux prochaines années pour déterminer les correctifs à y apporter. Un domaine mérite analyse : la mesure qui empêche les EMF de tirer plus de 20 % de leurs revenus de services autres que les activités d'épargne et de prêt (par exemple les transferts de fonds).

Dans la zone CEMAC, les EMF ne sont pas soumis au plafonnement des taux d'intérêts imposés aux emprunteurs. Cela est conforme à la bonne pratique internationale. En l'absence de plafonnement des taux d'intérêts, les EMF peuvent tarifier leurs prêts en fonction du marché et en tenant compte de leurs coûts d'exploitation plus élevés associés au service de ce type de clientèle. Le coût de l'octroi de petits prêts est comparativement plus élevé que celui du traitement de prêts importants. Le coût en pourcentage de l'octroi de microcrédits est encore plus élevé proportionnellement parce que, généralement, les clients n'ont pas d'historique de crédit, pas de garantie à offrir et peuvent résider en zone rurale. Les EMF doivent fixer des taux d'intérêts couvrant tous leurs coûts administratifs et leurs coûts de fonctionnement, à quoi il faut ajouter le coût du capital (inflation comprise), les pertes sur prêts et une provision permettant d'accroître les fonds propres. Si les EMF ne le font pas, ils ne peuvent survivre que pendant une durée limitée et n'atteindre qu'un nombre restreint de clients, et ils tendront à suivre les consignes du bailleur de fonds ou du gouvernement au lieu de répondre aux besoins de leur clientèle. Seuls des EMF stables peuvent offrir un accès permanent aux services financiers⁵.

Bien que les taux d'intérêts du microcrédit puissent être légitimement élevés, un fonctionnement inefficace peut les rendre plus élevés que nécessaire. La plupart des EMF de la zone CEMAC ont un portefeuille de prêts relativement peu important et ne dérivent que de faibles revenus de leurs autres services (par ex. les transferts de fonds). Comme il a été mentionné précédemment, le coût par emprunteur et le coût par épargnant pour les EMF de la zone CEMAC sont plus élevés que les moyennes observées dans les autres régions d'Afrique. **À mesure que le marché du microcrédit dans la zone CEMAC gagne en importance et en expérience, les EMF doivent veiller à réduire leurs coûts d'exploitation et s'assurer que leurs taux d'intérêts sont aussi efficaces et compétitifs que possible.**

Les commissions nationales de crédit passent en revue les établissements financiers et constituent une instance où sont traitées les questions de protection des consommateurs. Étant donné la

⁵ Pour plus d'informations sur les taux d'intérêts, voir CGAP, Note sur la Microfinance n° 6 « Explication raisonnée des taux d'intérêt utilisés pour le microcrédit » http://www.cgap.org/docs/DonorBrief_06_Fre.pdf. Voir aussi CGAP, Note sur la Microfinance n° 18 « L'impact du plafonnement des taux d'intérêt sur la microfinance » http://www.cgap.org/docs/DonorBrief_18_fr.pdf

concurrence qui apparaît dans les services financiers, le jeu du marché devrait faire baisser les taux d'intérêts et accroître la qualité du service, comme cela s'est passé dans de nombreux pays dans le monde, et comme cela se passe déjà dans certaines régions du Cameroun (notamment à Yaoundé et Douala) et au Congo. Pour promouvoir la transparence et la concurrence, **il peut être prudent d'exiger des établissements financiers (y compris des banques et des EMF) qu'ils notifient à leurs clients les taux d'intérêts effectifs facturés sur leurs prêts et le coût total facturés sur leurs autres services** (tels que les transferts de fonds) **et qu'ils les affichent dans les halls de leurs agences.**

AUTRES ASPECTS REGLEMENTAIRES

La BEAC et la COBAC travaillent de concert avec la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et l'OHADA pour rédiger un **avant-projet d'Acte uniforme visant à créer un statut juridique de coopérative** qui comporterait des mesures propres aux coopératives financières. La BEAC doit s'assurer que cet Acte Uniforme n'est pas de nature à créer plus tard un régime réglementaire dual. Tel qu'il est rédigé actuellement dans la version remise à la mission PESF, cet avant-projet est complexe et serait difficile à appliquer pour la plupart des coopératives financières.

Les EMF sont confrontés à plusieurs contraintes relatives au **recouvrement des prêts et à la réalisation des garanties**. Peu d'EMF enregistrent officiellement les garanties prises, par manque de connaissances ou en raison de la lenteur et du coût des procédures d'enregistrement. De ce fait, les EMF ont du mal à obtenir la saisie des garanties auprès des tribunaux. Lorsque des clients ont obtenu des prêts à la fois d'une banque et d'un EMF, la banque est généralement mieux placée pour obtenir la saisie de la garantie. Pour faire avancer les choses, le projet d'acte uniforme susmentionné prévoit des mesures simplifiées pour l'enregistrement et le traitement des garanties. La BCEAO indique que les mesures s'appliqueraient à tous les EMF, mais on ne sait pas si ces mesures ne s'appliqueraient qu'aux coopératives, ou, ce qui serait préférable, à tous les EMF, aux banques et aux autres établissements financiers accordant des prêts aux microentreprises et aux PME, afin d'éviter un arbitrage réglementaire. Cette question est traitée plus en détail dans la section Environnement juridique de l'aide-mémoire du PESF.

Les EMF n'ont pas accès aux centrales des risques régionales ou nationales. Cela entraînera bientôt des problèmes car les banques commencent à prêter davantage aux PME et aux particuliers et les EMF à prêter davantage aux PME. Les EMF de certains pays échangent déjà de façon informelle certaines informations sur leur clientèle, et les associations professionnelles du Congo et du Tchad envisagent de créer des centrales des risques. Au lieu de créer une centrale des risques parallèle pour les EMF, il serait préférable d'ouvrir celle des banques aux EMF. Dans un premier temps, les EMF les mieux gérés pourraient se voir offrir l'accès à une centrale des risques sous réserve qu'ils puissent fournir régulièrement des informations crédibles.

Les politiques fiscales ne sont pas uniformes dans l'ensemble de la région. Au Cameroun et au Congo, en particulier, les EMF s'inquiètent de ce que certains bénéficient d'exonérations fiscales alors que d'autres sont assujettis à l'impôt depuis des années. Par exemple, un EMF avait reçu du fisc un avis d'exonération, alors que les inspecteurs des impôts continuaient à exiger de lui le paiement d'impôts. Une approche identique dans les six pays, qui baserait l'imposition sur le type d'activité et non sur la forme juridique de l'établissement, complèterait heureusement la démar-

che de la COBAC relative à la réglementation régionale. En outre, veiller à ce que tous les EMF sont informés de la politique fiscale de leur pays permettrait de prévenir distorsions ou abus.

L'AGREMENT DES EMF

La responsabilité de l'agrément des EMF est partagée entre la COBAC et l'autorité monétaire de chaque pays (c'est-à-dire le ministère des Finances). Au sein de la COBAC, le Département microfinance a été créé fin 2003 et a commencé son activité début 2004. En général, un EMF adresse sa candidature au ministère des Finances de son pays. Ce dernier mène une première enquête et soumet la demande à la COBAC pour évaluation, dans les trois mois. La COBAC rend un avis favorable ou défavorable sur la candidature dans les trois mois, puis le ministère accorde officiellement l'agrément ou rejette la candidature de l'EMF. Le ministère ne peut pas outrepasser un avis défavorable de la COBAC et doit motiver tout rejet d'une candidature approuvée par la COBAC. Selon la présentation de la COBAC, c'est elle qui prend la décision d'agrément, tandis que l'autorité monétaire l'exécute en accordant l'agrément et en faisant fermer les EMF non agréés.

La réglementation de la microfinance d'avril 2002 exige que tous les EMF s'y conforment et soient agréés d'ici avril 2005. La COBAC et les ministères des Finances ont fait d'importants efforts pour examiner les demandes. Mais, **vu le grand nombre d'établissements à agréer, les dossiers souvent incomplets des EMF et les moyens limités dont disposent la COBAC et les ministères des Finances nationaux, ces instances n'ont pas pu étudier tous les dossiers des EMF et respecter la date limite d'avril 2005 pour statuer sur tous les cas.** La COBAC indique qu'elle a émis 454 avis sur les demandes d'agrément d'EMF dans la région, comme le montre le tableau ci-dessous. Nombre de ces EMF sont de petites coopératives ou associations villageoises d'épargne et de prêt qui font partie d'une fédération ou d'un réseau.

	Cameroun	RCA	Tchad	Congo	Guinée éq	Gabon	Total
Nombre d'avis favorables de la COBAC sur des demandes d'agrément d'EMF	365	14	35	37	0	3	454

Source : COBAC, 2005

Au moment de la mission PESF, en février 2006, beaucoup d'EMF n'avaient pas encore reçu de réponse de leur ministère des Finances au sujet de leur demande. Dans chacun des six pays, des EMF ont signalé d'importants retards, d'un an ou plus, pour la délivrance de l'agrément officiel par leur ministère des Finances. Parallèlement, banques et bailleurs de fonds ont été réticents à financer ou à soutenir des EMF sans agrément ni avis favorable de la COBAC. Celle-ci a conçu un plan d'action pour réduire le nombre des dossiers d'agrément en attente aux ministères des Finances.

La réglementation exige que tous les EMF, tout au moins ceux offrant produits d'épargne et de crédit, demandent leur agrément pour pouvoir fonctionner légalement. Étant donné le grand nombre de petites caisses d'épargne et de crédit dans la région, il serait **utile de revoir la question et de fixer un seuil minimum pour la demande d'agrément.** Les plus petits EMF n'atteignant pas le seuil pourraient se faire enregistrer auprès des autorités sans pour autant recevoir un agrément, mais seraient quand même soumis à l'obligation de soumettre des rapports et de se conformer aux règles non prudentielles. D'une manière générale, les règles non prudentiel-

les, ou les domaines de la réglementation concernant 'l'exercice d'une activité', comprennent les points suivants :

- l'enregistrement de l'établissement ou l'obtention d'une autorisation d'offrir des micro-prêts
- les normes concernant la participation au capital, la gestion et la structure du capital
- des mesures de protection des consommateurs telles que la transparence des conditions de prêts
- la prévention de la fraude, du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme
- la participation aux centrales des risques
- les normes relatives au traitement fiscal et comptable⁶

Un agrément sans restriction signifie que la COBAC supervisera l'établissement, ce qui donne confiance aux clients. **Étant donné le grand nombre d'EMF agréés et en attente d'agrément, il sera difficile à la COBAC de les superviser réellement tous.**

Ces quatre dernières années, la **COBAC a travaillé en lien étroit avec les ministères des Finances nationaux pour faire fermer les établissements non conformes.** Par exemple, en décembre 2005, le ministère des Finances du Cameroun, après coordination avec la COBAC, a publié une liste de 205 EMF devant fermer. Un certain nombre de ces établissements ne fonctionnaient plus, prévoyaient de fusionner avec des EMF voisins plus importants, etc. Il faut veiller, lors de l'annonce d'une liste de fermetures d'EMF, surtout d'une grande ampleur comme celle effectuée récemment au Cameroun, à éviter de semer la confusion chez les clients ou de déstabiliser le secteur par inadvertance. Des efforts similaires, en cours dans chacun des six pays, permettront d'assainir et de consolider le secteur.

La réglementation de 2002 comportait 21 normes définissant les **ratios prudentiels et non prudentiels** et les normes de fonctionnement à respecter par les EMF. Ces normes doivent prendre effet en avril 2007. Des entretiens avec des établissements de l'ensemble de la région, il ressort que **peu d'EMF connaissent ces ratios et ces normes de fonctionnement.** Il faut diffuser des informations complémentaires pour préciser les définitions et les modes de calcul, ainsi que la fréquence que doit avoir la communication financière.

LA SUPERVISION DES EMF

Le Département microfinance de la COBAC est solide au plan technique mais manque de moyens humains et financiers. Il comprend actuellement trois cadres confirmés, trois jeunes cadres et un assistant administratif. Il a établi un ambitieux plan d'action 2003-2005 pour appliquer la nouvelle réglementation de la microfinance et commencer la supervision. L'équipe a fortement avancé, surtout compte tenu du nombre d'EMF dans la région, mais, du fait de ses contraintes financières et d'effectifs, l'équipe n'a pu réaliser qu'une partie de son plan d'action.

La COBAC jouit d'une forte indépendance et d'une grande crédibilité technique dans la région. Mais cette crédibilité perd son sens si l'organisation ne peut assurer une supervision effective. La supervision implique des études sur dossier régulières et des visites sur place. Or, actuellement, la COBAC n'a les moyens d'assurer ni les unes ni les autres. Elle prévoit de superviser tous les

⁶ Pour plus de détails sur la réglementation non prudentielle, se référer à *Principes directeurs en matière de réglementation et supervision de la microfinance*, CGAP, 2003.

EMF de la région à partir de 2007 mais, comme il a été mentionné précédemment, ce sera extrêmement difficile vu le nombre d'EMF agréés. **La COBAC devra donc se doter d'une stratégie lui permettant d'assurer une supervision effective, surtout les EMF les plus importants recevant de l'épargne publique et qui posent le plus grand risque.**

Afin d'agréer les EMF existants, la **COBAC a réalisé des missions d'enquête et d'évaluation dans chaque pays de la CEMAC entre 2003 et aujourd'hui.** Les informations recueillies portent généralement sur la localisation des EMF, leur structure, leur statut juridique et une synthèse de leurs données financières. Ces enquêtes sont utiles pour suivre la croissance du secteur de la microfinance et actualiser les données d'une précédente enquête de la COBAC, réalisée en 2000. La COBAC a achevé les enquêtes sur les EMF de la République du Congo en 2003 et de la République de Centrafrique en novembre 2004. Les rapports préliminaires des enquêtes sur les EMF du Tchad et du Cameroun ont été publiés respectivement en avril 2005 et janvier 2006. La COBAC prévoit de mener des enquêtes similaires au Gabon et en Guinée équatoriale. Elle vise à établir une base de données régionale pour disposer de statistiques sur les EMF, base qui serait utile pour la supervision sur dossiers et serait semblable à celle utilisée pour les banques.

Dans le cadre de la réglementation 2002 de la microfinance, les EMF agréés doivent soumettre leurs états financiers chaque semestre à la COBAC, mais beaucoup ne le font pas encore. En outre, de **nombreux EMF ne se conforment pas encore aux obligations de communication financière et aux exigences prudentielles qui seront officiellement en vigueur à partir d'avril 2007.** Les petits EMF dotés d'un capital inférieur à 50 millions de FCFA sont soumis à des obligations de communication plus légères. La COBAC élabore actuellement un plan comptable pour guider la communication financière des EMF.

La COBAC a **des relations fructueuses avec les ministères des Finances** de chaque pays. Certains d'entre eux disposent d'un Service consacré à la Microfinance. Le Cameroun, pays qui, parmi les six de la CEMAC, compte le plus grand nombre d'EMF et possède le ministère des Finances le plus actif en ce domaine, a créé, en outre, un Service d'inspection de la microfinance. Dans chaque cas, le personnel de ce ministère reconnaît que la responsabilité de la réglementation et de la supervision incombe à la COBAC. Il a permis le traitement des demandes d'agrément, en aidant la COBAC à réaliser son enquête nationale sur le secteur de la microfinance et en veillant à la fermeture des EMF si nécessaire. En raison de sa présence nationale et de sa connaissance des langues locales, ce personnel pourrait représenter une bonne ressource pour assurer le renforcement de la communications financière des EMF et leur supervision.

LE SOUTIEN AU DEPARTEMENT MICROFINANCE DE LA COBAC

La COBAC a naguère bénéficié de financements extérieurs. En 1999, le Gouvernement français a accordé 440 millions de FCFA à la BEAC pour la mise en place d'un cadre réglementaire et d'une base de données pour la supervision des EMF de la zone CEMAC. Le Département microfinance de la COBAC (DMF) a été créé dans le cadre de ce projet, dont la durée, prévue pour deux ans, a été prolongée jusqu'à février 2005. La Banque mondiale a envisagé un projet en 2002-03 mais n'a pas pu le financer à ce moment-là.

Le Gouvernement français est en pourparlers avec la COBAC au sujet d'un nouveau projet. La Banque mondiale conçoit actuellement un projet régional relatif au secteur financier avec la

BEAC qui comporterait un volet microfinance. Le CGAP négocie une initiative d'assistance technique et d'autres soutiens à la COBAC.

LE FINANCEMENT DES PME

Dans la zone CEMAC, le concept de PME est défini de façon vague. Pour certains, une PME est toute petite entreprise, alors que d'autres utilisent des définitions chiffrées, telles qu'un chiffre d'affaires annuel compris entre 500.000 et 200 millions de FCFA (entre 909 et 363.636 USD) ou des effectifs compris entre 3 et 49 salariés. Des entretiens avec les banques et les EMF, il ressort que les PME de la zone sont situées surtout au Cameroun et que la plupart d'entre elles opèrent dans les secteurs agricoles, des transports, du tourisme et du commerce.

Peu d'établissements offrent des services financiers adaptés aux PME dans la région.

L'offre de services la plus conséquente (quoiqu'encore très modeste) aux PME se situe au Cameroun, où il existe un établissement de crédit spécialisé PME (Pro-PME), trois sociétés de crédit-bail, trois banques dotées de stratégies visant les PME et quelques grands EMF bien établis commençant à desservir ce secteur. Dans les autres pays de la région, seuls quelques grands EMF ou organismes publics spécialisés permettent aux PME d'avoir un accès limité à des financements. Les banques ont fourni peu d'informations sur leurs portefeuilles de prêts aux PME.

Le modeste soutien qui a pu être accordé aux PME est aussi offert par l'intermédiaire de programmes de développement de capacité et de programmes expérimentaux de garantie soutenus par des bailleurs de fonds (notamment l'AFD, la SFI et la BAfD) et/ou par des gouvernements nationaux. Plus récemment, la Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale (BDEAC) a commencé à promouvoir le financement des PME en assurant la recapitalisation des banques commerciales octroyant des prêts aux PME. Au 31 décembre 2005, la BDEAC avait fourni des concours d'un montant total de 3,5 milliards de FCFA billion (soit 6,3 millions USD) à deux banques commerciales au Cameroun et au Tchad. Le Cameroun et le Gabon avaient naguère créé des agences spécialisées sur ce créneau, mais il a fallu les fermer en raison de leur mauvaise gestion et d'un taux élevé d'impayés. Au Tchad par exemple, la SFI a lancé un projet pilote en 2003-2004 pour fournir formation et conseil aux PME et aider celles-ci à établir un plan stratégique et à formuler des demandes de prêts. Les MUCODEC, le plus important réseau d'EMC du Congo, prête également aux PME. En République centrafricaine et en Guinée équatoriale, aucun établissement financier officiel n'a été identifié comme fournissant des financements aux PME.

Selon les établissements financiers, les principales contraintes au financement des PME sont la faiblesse de leur gestion et de leur gouvernance, le peu de fiabilité de leurs informations financières, l'absence de ressources à moyen et long terme pour répondre à leurs besoins types et enfin la complexité des procédures pour enregistrer et si besoin réaliser les garanties. Des entretiens, il ressort que rares, semble-t-il, sont les établissements financiers ayant les connaissances techniques voulues pour évaluer le risque des PME et concevoir des produits de prêt appropriés et d'autres services financiers adaptés. Les établissements financiers ont suggéré un fonds de garantie, une assistance technique à la conception de produits de prêt, l'extension de la couverture des centrales des risques et l'accès à des financements à moyen et long terme pour permettre le financement des PME.

LA BANQUE DE DEVELOPPEMENT DES ÉTATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (BDEAC)

Les autorités régionales ont désigné la BDEAC comme l'instrument principal du financement de l'intégration régionale, dans la mesure où la BEAC souhaite qu'elle joue un rôle de premier plan dans le recyclage des liquidités de la région. Créée en décembre 1975, la BDEAC a pour mission principale de promouvoir le développement social et économique des pays membres. Comme beaucoup de banques de développement, elle a connu de graves difficultés financières aux cours des années 1980. Ces difficultés étaient liées à des problèmes de gouvernance et à la crise financière généralisée qui a frappé les États membres. Elle a donc cessé toute nouvelle activité au cours des années 1990. Au début des années 2000, un plan de restructuration a été adopté, qui comprend (i) une réforme institutionnelle (ii) un accord de réduction de la participation au capital des États membres, (iii) une reprise maîtrisée des financements et (iv) une plus grande transparence grâce à l'audit des comptes de la BDEAC par des cabinets internationaux ainsi que la volonté de soumettre la banque à l'autorité de supervision de la COBAC, alors même qu'il ne s'agit pas d'une contrainte prudentielle.

Pour assurer son financement, la BDEAC a été désignée par le Conseil des Ministres comme le gestionnaire du Fonds de Développement Communautaire (FODEC) destiné à recevoir une dotation annuelle de 20 à 25 milliards de FCFA provenant des recettes fiscales et douanières perçues dans les pays membres. Par ailleurs, la BDEAC bénéficie d'une ligne de crédit renouvelable de 10 milliards de FCFA (18 millions d'USD) auprès de la BEAC et elle a pu récemment mobiliser des ressources d'investisseurs privés de la région (10 milliards de FCFA, soit 18 millions d'USD).

Il est recommandé que la BDEAC poursuive les réformes convenues et reprenne ses activités avec prudence afin d'éviter les erreurs du passé. Malgré les réformes entreprises, la banque reste confrontée à des contraintes aux plans opérationnel et institutionnel, et les États membres demeurent prédominants dans l'actionnariat (plus de 75 % du capital), ce qui n'incite pas à l'entrée de nouveaux actionnaires privés. Il est recommandé que la structure de gouvernance de la BDEAC soit renforcée pour la protéger des ingérences politiques et qu'elle soit dotée d'un Conseil d'administration indépendant, ayant les compétences professionnelles requises. La stratégie d'activité actuelle, qui consiste principalement à offrir des cofinancements avec des bailleurs de fonds réputés et des refinancements d'institutions financières nationales (banques et établissements de microfinance bien gérés) semble prudente. Il serait souhaitable que la BDEAC se finance sur le marché privé pour éviter de créer des distorsions et pour assurer sa viabilité à long terme.

RECOMMANDATIONS

La COBAC a obtenu des résultats impressionnants dans l'application de la réglementation et dans l'agrément des EMF de la zone en dépit de ses moyens très restreints. Pour remplir son rôle de régulateur et superviseur des EMF, la **COBAC a besoin de moyens humains et financiers supplémentaires et d'assistance technique.** La priorité devrait être donnée à l'achèvement du traitement des demandes d'agrément des EMF en attente, à l'achèvement du plan comptable, à la clarification des obligations de communication financière des EMF et à la mise en oeuvre de la base de données des EMF pour renforcer les contrôles sur pièces.

Vu la confusion régnant au sujet des obligations légales et de communication financière, la **COBAC devrait travailler avec les autorités monétaires nationales et les associations professionnelles nationales des EMF pour clarifier la réglementation 2002 de la microfinance et la fréquence de la communication d'informations financières**, le contenu et le mode de calcul des ratios et des autres informations financières. La traduction de la réglementation doit être achevée et publiée en anglais, espagnol et arabe. Les efforts de la COBAC pour élaborer un plan comptable amélioreront la qualité et la fiabilité des informations financières dans la région.

Les contraintes de communication d'informations financières devraient également être renforcées et elles devraient notamment imposer aux grands EMF mobilisant une importante épargne publique, de fournir plus fréquemment leurs données financières et d'exploitation. Pour ces grands EMF mobilisant une importante épargne publique, la COBAC devrait exiger des rapports trimestriels (voire mensuels). Enfin, elle devrait exiger des informations sur le portefeuille de prêts, tels que le classement des prêts par date d'échéance, le portefeuille à risque (les prêts dont le remboursement est en retard) de plus de 30 jours et les abandons de créances (sorties du bilan de prêts non recouvrés). Les EMF qui ne se conforment pas à la réglementation devraient être fermés et la liste de ceux qui respectent la réglementation publiée. Le renforcement des contraintes de communication sera essentiel pour que la COBAC puisse développer une base de données régionale et effectuer une supervision sur dossiers. Pour l'instant, il serait utile d'étudier l'application des 21 ratios à un échantillon représentatif de grands et moyens EMF pour tester la probabilité de conformité et corriger les ratios en fonction des normes internationales en la matière.

Confronté à un si grand nombre d'EMF agréés, la COBAC devra donner la priorité de la supervision aux EMF les plus importants et qui mobilisent l'épargne publique, mesurée aussi bien en terme de volume d'épargne que de nombre de clients servis. Ces établissements augmentant de taille, il sera crucial pour la COBAC de pouvoir les suivre et de réagir aux problèmes avant qu'ils ne risquent de créer une crise institutionnelle.

La COBAC doit rechercher des accords de coopération avec **des partenaires locaux—tels que les services microfinance de chaque ministère des Finances, les associations professionnelles nationales de microfinance, les commissaires aux comptes agréés et les agences de notation** – afin de recueillir des informations sur les EMF. Ces partenaires locaux **pourraient jouer un rôle utile, notamment pour la promotion des normes à respecter pour la communication financière et la supervision.** La COBAC pourrait ensuite accorder toute son attention aux EMF importants et moyens mobilisant l'épargne publique pour les soumettre à une supervision approfondie. Cette démarche pourrait être adoptée sans compromettre l'indépendance et l'objectivité de la COBAC.

Pour promouvoir la transparence et la concurrence, la COBAC devrait étudier des mesures exigeant que les établissements financiers (banques aussi bien qu'EMF) **notifient à leurs clients** et affichent dans leurs halls **les taux d'intérêts effectifs des prêts et le coût total des autres services.**

Étant donné le faible accès aux services financiers des PME, il serait souhaitable que ces entreprises **améliorent la transparence de leurs informations financières et disposent de leur historique de crédit** par le biais d'une augmentation de l'information sur le client pour y intégrer

l'historique positif et négatif de crédit et d'autres éléments d'historique de paiement des factures provenant des banques, des EMF et des agences spécialisées. Un renforcement du système judiciaire et de l'enregistrement et du traitement des garanties permettra de développer l'accès aux services financiers.

ANNEXE A L'ANALYSE RÉGIONALE CEMAC
Analyse financière de 18 EMF de la zone CEMAC et comparaison avec des données de référence régionales

Tableau 1 : Synthèse d'indicateurs régionaux de volume financier et de couverture, 2003-04

Indicateur	CEMAC*	Reste Afrique	EAP	EEAC	LAC	MENA	Asie du Sud	Moyenne monde
Nombre d'emprunteurs	145.024	2.825.916	4.329.364	905.566	3.708.023	649.183	16.396.111	28.959.187
Montant brut du portefeuille de prêts, total (USD)	75.866.270	794.098.201	1.787.348.950	1.676.575.842	3.448.304.819	181.497.981	1.230.253.941	9.193.945.848
Montant moyen des prêts (USD)	525	354	414	1.927	932	280	83	344
Mont. moy. prêt par client en % du RNB par habitant	73%	99%	42%	125%	44%	17%	17%	37%
Nombre d'épargnants	454.353	6.394.003	30.481.397	1.119.534	2.505.994	0	5.041.447	45.996.728
Montant total des dépôts (USD)	154.934.862	730.977.947	3.057.291.188	1.188.373.994	2.274.309.249	ND	442.085.841	7.847.973.081
Montant moyen des dépôts (USD)	344	106	100	1.082	957	15	25	166
Mont. moy. dépôts par client en % du RNB par habitant	46%	30%	9%	57%	39%	3%	4%	14%

* Les chiffres CEMAC se basent sur un échantillon de 18 EMF (comprenant des fédérations et réseaux) qui ont fourni des états financiers à la mission PESF. Les chiffres des autres régions proviennent de la base de données MIX.

Tableau 2 : Performance financière et structure financière, par région 2003-04

Indicateur	CEMAC	Reste Afrique	EAP	EEAC	LAC	MENA	Asie du Sud	Moyenne mnde
Rendement des actifs moyen (%)	2,5	1,1	4,4	1,7	2,9	2,9	2,9	3
Capital sur Actifs	10,8	22,6	7,5	20,5	15	66,4	27,1	16,8
Épargne sur Montant brut du portefeuille de prêts	208,5	88,9	171	54,5	68,8	0	37,2	83,9

*Les chiffres CEMAC se basent sur un échantillon de 18 EMF (comprenant des fédérations et réseaux) qui ont fourni des états financiers à la mission PESF. Les chiffres des autres régions proviennent de la base de données MIX.

Tableau 3 : Coût par emprunteur et coût par épargnant, par région 2003-04

Indicateur	CEMAC	Reste Afrique	EAP	EEAC	LAC	MENA	Aste du Sud	Monde
Coût par emprunteur (USD)	104,7	69,6	100,1	300,4	153,9	58,4	9,5	60,2
Coût par épargnant (USD)	34,2	24,9	8	130,6	236	15,8	13,8	19,7

*Les chiffres CEMAC se basent sur un échantillon de 18 EMF (comprenant des fédérations et réseaux) qui ont fourni des états financiers à la mission PESF. Les chiffres des autres régions proviennent de la base de données MIX.

**EMF (y compris réseaux et fédérations de coopératives) de la zone CEMAC
qui ont fourni leurs états financiers 2003-04 à la mission PESF :**

Pays	Organisation
Cameroun	ACEP/C
	CAMCCUL
	CCA
	GECEFIC
	MC2 et MUFFA
	CVECA
	CRÉDIT DU SAHEL
	SOS FEMMES

Tchad	ACODE
	ASDEC
	UCEC

Congo	CAPPED
	CCD
	FAM
	MUCODEC
	MUDACOM
	PHARMA-CRÉDIT
	SOFIDE

ETUDES PAR PAYS

LE CAMEROUN

LES ETABLISSEMENTS DE MICROFINANCE

Le secteur de la microfinance du Cameroun est considéré comme le plus actif et le plus développé de toute la zone CEMAC. Au 31 décembre 2004, l'enquête nationale de la COBAC a identifié 714 EMF au Cameroun, mais ce chiffre comprend des caisses coopératives individuelles et des EMF affiliés à des 'réseaux' tels que les fédérations de coopératives. À cette date, les EMF du Cameroun servaient environ 476.000 clients, qui représentaient près de 3 % de la population totale du pays. Les EMF géraient un total de 95 milliards de FCFA de dépôts et 61 milliards de FCFA de prêts.

Les transferts de fonds y prennent une importance croissante. Le nombre de transferts internationaux par la Western Union est passé de moins de 46.000 en 1998 à plus d'1 million en 2005. En tant qu'agents de banque, des EMF commencent à participer aux transferts internationaux. Les plus actifs sont COFINEST et CCA. De plus en plus d'EMF offrent un service de transferts de fonds intérieur, à partir des zones urbaines vers les zones rurales du Cameroun. Le réseau MC² utilise des cartes prépayées liées au système *Flash Cash* promu par Afriland Bank.

La mission et les consultants PESF ont donné la priorité aux rencontres avec les établissements les plus importants du pays offrant des microcrédits et des financements aux PME. La *Cameroun Co-operative Credit Union League* (CamCCUL) constitue le plus important réseau d'EMF, avec plus de 200 caisses coopératives et plus du tiers des clients, des comptes de dépôts et de prêts de microfinance du pays. Comme le montre le tableau ci-après, les autres EMF importants sont le réseau du Crédit du Sahel, le réseau MC² soutenu par l'ADAF, le réseau des Caisses villageoises d'épargne et de crédit autogérées (CVECA) soutenu par MIFED et les Caisses mutuelles d'épargne et de crédit (CMEC) soutenues par SAILD. Parmi les nombreux EMF indépendants, les plus importants sont le CCA et l'ACEP.

La CamCCUL : Créée en 1963, c'est l'une des plus anciennes fédérations de coopératives de l'Afrique et le plus important EMF du Cameroun. C'est une fédération nationale de 191 coopératives agréées de Catégorie 1, réparties sur l'ensemble des dix provinces, mais avec une concentration au nord-ouest du pays. Cent treize coopératives se situent dans les zones rurales, 43 dans des agglomérations et 35 sont considérées comme mixtes ou périurbaines. Les coopératives de la CamCCUL servent environ 200.000 personnes en tant qu'adhérents (ou sociétaires) ou clients. En décembre 2005, la fédération affichait 36 milliards de FCFA d'actifs, 22,6 milliards de FCFA d'encours de crédits et 3 milliards de FCFA de réserves. Les coopératives adhérentes choisissent parmi les produits d'épargne et de crédit standardisés de la CamCCUL. Les clients doivent généralement épargner au moins 90 jours avant de pouvoir obtenir un prêt, qui peut être quatre ou cinq fois plus important que le montant de leur compte d'épargne. Certaines coopératives adhérentes offrent des prêts pour l'amélioration du logement avec des durées allant actuellement de 12 à 24 mois. En 2005, la CamCCUL a eu des problèmes de gestion et elle cherche actuellement un nouveau directeur gérant. La fédération fournit des prestations de supervision, de formation et de gestion de trésorerie aux coopératives adhérentes. Signalons une évolution intéressante : trois coopératives de femmes (CECPROM) ont adhéré à la CamCCUL, et ce type de fusion de petits EMF dans de

grandes fédérations doit être encouragé quand il est possible. La CamCCUL ne consolide pas les états financiers de toutes les coopératives adhérentes, mais ceci est prévu dans un proche avenir. Elle estime que seulement 17 % des coopératives adhérentes sont informatisées. La communication avec les coopératives situées dans les zones rurales est particulièrement difficile. La fédération a reçu une assistance technique et financière du *World Council of Credit Unions*, de Développement international Desjardins, de l'USAID, de l'ACDI, de l'UE, de la BAfD, de SNV et d'autres. Elle a géré la domiciliation des salaires de plusieurs établissements publics mais doit encore recevoir près d'un milliard de FCFA d'arriérés. Elle a subi des pertes importantes du fait de la faillite des banques BMBC et Crédit agricole. Le Gouvernement a promis de régler ces créances avec des fonds PPTE, mais ces concours n'ont pas encore été débloqués. Ces pertes ayant été dues à la faillite de banques, la CamCCUL a décidé en 1999 de créer sa propre banque, l'*Union Bank of Cameroon* (UBC), dont elle détient 75 % du capital, le reste appartenant à Rabobank, Citibank, ING Bank et à des actionnaires privés. L'UBC est la banque leader sur le marché de Bamenda dans la Province Nord-Ouest du Cameroun, avec 27 % des dépôts.

Les CVECA (Caisses villageoises d'épargne et de crédit autogérées). En 1995, le ministère de l'Agriculture avait lancé le Projet de crédit rural décentralisé géré par l'ONG française CIDR. Entre 1995 et 1998, 72 CVECA se sont créées avec le soutien de la BAfD. En partenariat avec CIDR, l'organisation indépendante Microfinance et Développement (MIFED) a été créée en 1998 pour gérer le projet. L'AFD a établi une ligne de crédit de 1,5 milliards de FCFA pour ce projet, gérée par la banque BICEC. L'UE a offert un don de 1,7 milliards de FCFA. À la fin 2005, MIFED apportait un soutien à 172 CVECA, dont 94 ont été fermées par le ministère de l'Économie et des Finances à la mi-décembre 2005. MIFED prévoit de fermer 31 de ces CVECA et d'en fusionner 63 avec d'autres. Le réseau CVECA sert actuellement 44.000 adhérents et gère 400 millions de FCFA de dépôts et un portefeuille de prêts dont le volume varie selon la saison entre 200 et 400 millions de FCFA. MIFED prévoit de réorganiser le groupe CVECA en deux grands réseaux dans les régions situées tout au nord et au centre du Cameroun.

Le réseau MC² (Moyens et Compétences de la Communauté) **et le groupe de la MUFFA** (Mutuelle financière des femmes africaines). Ces groupes de caisses d'épargne villageoises ont été créés en 1992 avec le soutien technique et financier d'Afriland First Bank, banque privée internationale, et d'ADAF, une ONG camerounaise. Miserior d'Allemagne et Cordaid des Pays-Bas ont fourni une aide financière. En 2004, la moitié du volume de prêts du réseau MC² était consacré au commerce ou à des artisans ou entreprises d'artisanat, 31 % à l'agriculture et le reste à des objectifs sociaux ou autres. Le réseau sert près de 50.000 adhérents/clients et gère un portefeuille de prêts de plus de 3,1 milliards de FCFA et un volume de dépôts de plus de 7,4 milliards de FCFA. Un organisme fédérateur, AMC², a été créé. La COBAC a demandé des précisions sur les rôles d'Afriland First Bank et d'ADAF à l'égard du réseau.

Le Crédit du Sahel (CDS) : Créé en 1997, le CDS a son siège à Maroua et est le plus important EMF des régions septentrionales du Cameroun. Le CDS est surtout présent dans les zones rurales avec 11 agences dans l'Extrême Nord et le Nord et trois autres à Dana, Yaoundé et Douala. En outre, le CDS soutient 8 caisses villageoises d'épargne et de crédit. Lors de sa création, le CDS a été agréé en Catégorie 1 comme une coopérative et, depuis juin 2005, l'organisation relève de la Catégorie 2 en tant que société privée (S.A.) avec 841 actionnaires camerounais privés. En décembre 2004, le CDS gérait un portefeuille de prêts de 2,6 milliards de FCFA, composé de 11.100 prêts actifs, et un volume de dépôts de 3,1 milliards de FCFA appartenant à 8.900 épargnants. Étant donné la nature des prêts accordés à des collectifs agricoles, le CDS estime que les 11.100 prêts en cours représentent quelque 47.000 clients in-

dividuels. Le CDS offre un service national de transferts de fonds et assure la domiciliation des salaires d'environ 3.000 fonctionnaires. En 2005, le CDS a traité 830 millions de FCFA de transferts de fonds intérieurs.

Les CMEC (Caisses mutuelles d'épargne-crédit) : SAILD est une ONG nationale qui promeut un développement rural multisectoriel dans les régions nord et nord-ouest du Cameroun. SAILD a aidé à la création des CMEC et du réseau national émergeant CMEC-Cam. Fin 2005, SAILD soutenait 43 CMEC et espère porter ce chiffre à 93 d'ici fin 2008. À cette date, les CMEC servaient environ 10.000 personnes et géraient 123 millions de FCFA de dépôts et 185 millions de FCFA de prêts. Le montant des prêts varie entre 20.000 et 700.000 FCFA.

COMECI (Compagnie Equatoriale pour l'Epargne et le Crédit d'Investissement (COMECI)) a été créée en 1997 et a reçu son agrément en 2001 en tant qu'EMF de Catégorie 2. La COMECI propose des services de microfinance et de financement de PME par le biais de 10 agences, divisées également entre zones rurales et urbaines. Au 31 décembre, 2004, elle gérait un volume de dépôts de 5 milliards de FCFA appartenant à 22 000 épargnants et 2,5 milliards de FCFA de prêts accordés à 300 clients. Le montant des prêts varie entre 100 000 FCFA pour les clients de microfinance et 25 millions de FCFA pour les PME. La COMECI fournit principalement des services d'épargne, de crédit, de compte de chèques et de transfert de fonds interne.

FOCAOB (FOCAOB/CABA) est un réseau d'EMF ruraux et de petite taille, bien que beaucoup d'entre eux sont des groupes villageois et ressemblent plutôt à des groupes de clients qu'à des véritables établissements qui ont besoin d'être agréés. Le FOCAOB/CABA a lancé ses activités en 1993 après avoir été reconnu par les ministères des Finances et de l'Agriculture. Quarante-deux établissements (d'un total de 48), soit 88 % du réseau, ont reçu l'ordre de fermer du ministère des Finances au 31 décembre 2005⁷. Le réseau recherche le soutien de PPMF afin de construire son siège et des locaux pour les agences qui restent avant d'instaurer le processus d'agrément avec la COBAC. Au 31 décembre 2003, le FOCAOB/CABA gérait un montant de 40 millions de FCFA de dépôts appartenant à 3 168 épargnants et 93 millions de FCFA en prêts accordés à 1 267 clients.

Le CCA (Crédit communautaire d'Afrique) : Créé en 1998 et agréé en 2001, il offre des services de microfinance et de financement des PME. En 2004, il gérait 94 millions de FCFA de prêts accordés à 6.700 clients et 4,8 milliards de FCFA de dépôts pour 14.800 épargnants. Dans le cadre d'une alliance passée en 2005 avec Travelex et Money Exchange, il offre également des transferts de fonds : en 2005, il a traité 75.000 opérations nationales et internationales d'un volume total de 32,1 milliards de FCFA. Il estime qu'environ 10 % de son portefeuille de prêts est destiné au financement de PME, et son plus gros prêt à ce jour a été de 600 millions de FCFA. Le CCA dispose de 8 agences rurales et de 5 urbaines, le siège étant à Yaoundé. Quatre nouvelles agences doivent ouvrir début 2006.

⁷ Ces établissements de la FOCAOB/CABA ont reçu l'ordre de fermer lors de la parution de la liste des 205 établissements identifiés par le ministère des Finances.

L'ACEP (Agence de crédit pour l'entreprise privée) a été créée en 1999 en tant que projet soutenu par l'AFD et l'UE. En septembre 2005, l'ACEP s'est transformée en société privée (S.A.) agréée comme EMF de Catégorie 2 de la réglementation COBAC. Le plus gros actionnaire est la banque BICEC qui détient 23 % du capital. Les autres actionnaires sont la Société nationale d'investissement, des Chambres de Commerce, l'INP de France, ACEP International, des membres de son personnel et des investisseurs privés. Les bureaux de l'ACEP sont situés près des agences de la banque BICEC. Elle gère actuellement 8 agences à Douala et 6 à Yaoundé, où se trouve le siège. L'activité de prêt, le remboursement et la gestion de la liquidité sont très liés à la banque BICEC et un caissier de l'ACEP est disponible 5 jours par semaine dans le hall des agences BICEC. En décembre 2005, l'ACEP gérait un encours de crédits de 2,9 milliards de FCFA composé de 3.190 prêts actifs, 86 % des prêts ayant été accordés au commerce et aux services, 12 % à l'industrie et 2 % à la petite agriculture.

La COFINEST (Compagnie financière de l'Estuaire) a été créée en 1996 et est passée en Catégorie 2 en 2002. Cet EMF gère environ 13 milliards de FCFA sur 65.000 comptes de dépôt et 8,5 milliards d'encours de prêts pour 3.000 emprunteurs. La COFINEST offre également des transferts de fonds grâce à un partenariat avec la Western Union. Elle a effectué près de 370.000 transactions pour un montant de 62 milliards de FCFA en 2005. Elle prête à des PME à un taux annuel nominal de 22 %, alors que le taux nominal pour les microcrédits de 100.000 à 5 millions de FCFA est de 3 % par mois. Les échéances des prêts sont de 48 ou 60 mois pour les prêts au logement et à l'immobilier. Les garanties demandées sont les hypothèques (mais elles sont difficiles à réaliser), les garanties de tiers et un gage sur le compte de dépôt. Quinze pour cent du portefeuille total est à risque (plus de 30 jours), mais seulement 2 % des microcrédits sont impayés depuis plus de 30 jours.

Les EMF du Cameroun au 31 décembre 2004

Cameroun au 31 décembre 2004

	CABA	CamCCUL	CMEC	CVECA	MC2	EMF indé- pendants	*TOTAL CAMEROUN
Nombre d'EMF et d'agences	44	254	21	177	60	159	715
Nombre de clients	204	165 548	3 990	44 219	49 331	212 352	475 644
Dépôts							
Total des dépôts (milliards de FCFA)	0,002	38,952	0,069	0,552	7,370	48,077	95,022
Part du marché des dépôts	0,00 %	40,99 %	0,07 %	0,58 %	7,76 %	50,60 %	100,00 %
Dépôt moyen / Client** (FCFA)	9 804	235 291	17 293	12 483	149 399	226 402	199 775
Dépôt moyen en % RNB /tête	2,27 %	54,47 %	4,00 %	2,89 %	34,58 %	52,41 %	46,24 %
Prêts							
Total prêts (milliards de FCFA)	0,004	26,279	0,077	0,735	3,152	30,774	61,021
Part du marché des prêts	0,01 %	43,07 %	0,13 %	1,20 %	5,17 %	50,43 %	100,00 %
Prêt moyen / client** (FCFA)	19 608	158 739	19 298	16 622	63 895	144 920	128 291
Prêt moyen en % RNB / tête	4,54 %	36,75 %	4,47 %	3,85 %	14,79 %	33,55 %	29,70 %

*En décembre 2005, la COBAC et le MdF ont annoncé la fermeture de 205 des EMF inclus dans ce tableau.

**Total clients a été utilisé parce que le nombre des emprunteurs et des déposants n'était pas disponible pour tous les EMF ; les montants moyens des prêts et des dépôts ne sont donc que purement indicatifs.

Sources : enquête de la COBAC sur les EMF et Indicateurs mondiaux de développement de la Banque mondiale. Dans certain cas, les données obtenues pendant la mission PESF diffèrent de celles figurant dans ce tableau, comme il est signalé dans le texte et dans les synthèses sur les principaux EMF.

L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE MICROFINANCE

Selon la Réglementation de la microfinance de la CEMAC, chaque pays de la zone doit avoir une (et une seule) association professionnelle de microfinance et tous les EMF agréés doivent être membres de cette association. Au Cameroun, l'Association nationale des établissements de microfinance du Cameroun (ANEMCam) avait été créée à l'origine comme une association de professionnels de la microfinance et non comme une association professionnelle des établissements de microfinance. Les statuts de l'ANEMCam ont récemment été amendés pour permettre l'adhésion des EMF. Le représentant de la CamCCUL a été élu président de l'ANEMCam, mais les changements de dirigeants à la CamCCUL ont conduit le Président du Conseil d'administration de la CamCCUL à faire fonction de président de l'ANEMCam. Plusieurs EMF ont indiqué que l'ANEMCam a souffert de conflits entre ses membres au sujet de la présidence et de l'orientation de l'association.

CAPAF, programme régional de CGAP en Afrique francophone a établi des partenariats avec trois organismes de formation au Cameroun :

- *Microfinance Academy*, dotée de 9 formateurs ;
- PACEF (Promotion et assistance coopérative et entrepreneuriat de la femme), organisme comptant six formateurs, orienté vers les EMF au service des femmes et
- *Universal Finance Consult*, qui est le plus récent des partenaires de CAPAF et n'a qu'un seul formateur pour l'instant
- IFIDS est un quatrième partenaire de formation qui vient d'assister à sa première formation de formateurs – et est en contact direct avec le siège du CGAP à Washington puisqu'il s'agit d'un centre de formation anglophone.

Grâce à ces partenaires, un total de 320 personnes ont été formées au Cameroun appartenant à des EMF petits ou grands, à des banques, à l'administration, à des bureaux d'études et autres.

Nombre de personnes formées par types de cours de formation

(Total au 8 mars 2006)

Nombre de personnes formées	Titre du cours								
	États financiers	Compta.	Gestion du portefeuille et taux d'intérêts*	Analyse financière.	Prévision financières en micro-finance	MIS	Gestion du risque	Développement de produits.	
<i>Microfinance Academy</i>	197	0	97	52	25	8	0	15	0
PACEF	123	0	47	50	26				
TOTAL	320	0	170	118	82	8	0	54	0

Source : CAPAF

LES SERVICES FINANCIERS DE LA POSTE

Campost, le réseau postal du Cameroun, propose comptes d'épargne et transferts de fonds au moyen de son réseau de 270 bureaux de poste et de 7 centres de paiement postaux. Le Gouvernement travaille avec la Banque mondiale à l'élaboration d'un plan de restructuration et a déjà in-

jecté 15 milliards de FCFA pour rééquilibrer les comptes de Campost. Un nouveau Directeur général a été nommé il y a six mois. Campost a fait état de 800.000 comptes d'épargne et 90 milliards de FCFA de dépôts, 50.000 clients ayant leurs salaires domiciliés sur leurs comptes et avoir effectué en 2005 environ 8.500 transferts de fonds internationaux, pour un montant de 2,5 milliards de FCFA, et 18.000 transferts de fonds intérieurs pour un montant de 1 milliard de FCFA. Sur ses 800.000 comptes d'épargne, Campost vérifie actuellement la comptabilité d'environ 125.000, du fait de problèmes antérieurs (déclarations inexactes ou frauduleuses). Pour les dépôts effectués depuis janvier 2005, les clients peuvent retirer leur argent librement, mais Campost a limité les retraits pour tous les dépôts datant d'avant janvier 2005, par crainte d'être confronté à des retraits massifs. Actuellement, cette administration n'est pas en mesure de fournir des informations financières plus détaillées ni de données sur sa clientèle. Un audit est prévu et Campost espère installer un nouveau système informatique dans le cadre de son plan de restructuration. Le taux d'intérêt obligatoire de 4,5% sur les comptes d'épargne et l'absence d'un marché des obligations d'État rend son modèle d'activité intrinsèquement inviable. Or le personnel n'a ni les compétences ni l'expérience requises pour offrir du crédit. Actuellement, les services financiers postaux ne sont pas supervisés par la COBAC.

LE FINANCEMENT RURAL

Des entretiens et des données recueillies pendant la mission, il ressort que le financement rural est plus développé au Cameroun que nulle part ailleurs dans la zone CEMAC. Le Gouvernement camerounais a élaboré une Stratégie nationale de Développement du secteur rural (RSDS) en 2002 et l'a actualisée en janvier 2006. Ses grands objectifs en sont les suivants : (i) promouvoir une croissance agricole et économique de qualité, (ii) concevoir et exécuter des politiques saines pour lutter contre la pauvreté et (iii) promouvoir les sous-secteurs économiques impliqués dans le développement rural. La Stratégie a identifié les caractéristiques financières du secteur rural camerounais suivantes : (i) l'autofinancement des activités rurales est limité vu les faibles niveaux de revenu et d'épargne ; (ii) les prêts sont rares pour les entreprises familiales et pour les PME impliquées dans la production, la transformation et la vente des produits agricoles ; (iii) le financement public est insuffisant et difficile à obtenir et (iv) les termes des prêts ne sont pas adaptés aux besoins de l'agriculture et des PME (par ex. absence de financements à moyen et long terme). Pour répondre à ce type de préoccupations dans les années 90, le Gouvernement avait créé le Crédit agricole du Cameroun (CAC), mais celui-ci a fait faillite et a été fermé en 1997. Sur la base de cette expérience, le Gouvernement a décidé de promouvoir les EMF dans les zones rurales et, en 1992, une nouvelle loi a été promulguée pour promouvoir le financement rural (loi N° 92/006 du 14 août 1992) au moyen de coopératives de microfinance. Dans le cadre de cette loi de 1992, 450 caisses d'épargne et de crédit ont été officiellement enregistrées pendant la période 1993-1998 et la loi camerounaise a servi en partie de base à la réglementation régionale de la microfinance promulguée par la COBAC en 2002. Les EMF fournissent la grande majorité du financement rural au Cameroun et les autorités estiment que les EMF ont prêté 3,2 milliards de FCFA aux activités agricoles jusqu'en décembre 2004 (estimation RSDS), mais, le financement rural reste un problème au Cameroun.

LES BANQUES

Les banques du Cameroun ont répondu au questionnaire de la mission PESF et leurs réponses, présentées dans le tableau ci-dessous concernant la condition de solde minimum sur les comptes

de leurs clients donnent une idée de leur intérêt pour l'élargissement de leurs services à la clientèle de détail. Les banques demandant un dépôt minimum de 50.000 FCFA peuvent attirer des clients à revenu moyen, mais il est peu probable que les personnes à bas revenu trouveront ce seuil accessible. Plusieurs banques ont indiqué pendant les entretiens avec la mission PESF qu'elles avaient relevé (ou allaient bientôt relever) le solde minimum et les durcir certaines autres conditions imposées aux clients pour se conformer aux obligations de la lutte contre le blanchiment d'argent fixées par leur siège en Amérique du Nord ou en Europe.

Conditions d'ouverture de comptes dans les banques camerounaises, en janvier 2006 selon les réponses à l'enquête (en FCFA)

Banque	Comptes chèques		Comptes de dépôt			
	Dép. min à l'ouverture	Frais / mois	Dép. min à l'ouverture	Solde minimum	Taux d'intérêts versés	Frais
AFRILAND	1.500.000	5.000	50.000	50.000	5%	0
BICEC	20.000	2.258	50.000	50.000	5%	(1) 1192
CBC	1.000.000	2.000	500.000	(2) 100.000	5%	2% sur inter.
CITIBANK	20.000.000	(3) 8.500	5.000.000	10.000.000	5%	0
CRÉDIT LYONNAIS	80.000	2.100	50.000	50.000	5%	(1) 500
ECOBANK	250.000	3.000	150.000	50.000	5%	0
SCBC	20.000.000	1.500	2.000.000	2.000.000	5%	0
SGBC	10.000	(4) 2.100	50.000	50.000	5%	0

Source : Réponse des banques au questionnaire

(1) Frais mensuels si le compte d'épargne n'est pas lié à un compte chèques

(2) Solde moyen annuel minimum

(3) Frais d'opération (1/4/1000), plus forte charge pour découvert (1/48), Frais pour défaut de maintien du solde minimal (25.000 FCFA)

(4) En plus de frais divers de 10 000 FCFA

Néanmoins, plusieurs banques camerounaises ont été parmi les établissements pionniers de l'élargissement des services de détail, soit directement, soit en se liant à des EMF. Afriland Bank a soutenu la création du réseau MC² avec l'ONG ADAF et offre elle-même des services aux petites et moyennes entreprises. La Banque BICEC a récemment adopté une nouvelle stratégie PME. Elle est engagée depuis des années dans le prêt à des EMF tels que l'ACEP et le réseau des CVECA. L'UBC a été créée par la CamCCUL, le plus important EMF du Cameroun et sert tout un éventail de clients. La plupart des EMF ont des comptes bancaires et beaucoup opèrent comme agents de banques pour traiter les transferts de fonds internationaux ou intérieurs. Récemment des EMF ont indiqué que des banques fermaient leurs comptes et adoptaient une attitude plus concurrentielle à l'égard des EMF. À l'aide d'une stratégie appropriée et d'alliances bien conçues, les banques pourraient travailler efficacement avec les EMF à l'élargissement de leurs services de détail.

LA PARTICIPATION DE L'ÉTAT

En 2001, le Cameroun a adopté une stratégie nationale à l'égard de la microfinance, signée par le Premier Ministre et une politique de consolidation et de promotion de la microfinance. En juin 2004, le ministère de l'Économie et des Finances et l'ACDI ont organisé un atelier national pour actualiser cette stratégie, qui est largement considérée comme une réussite en termes d'identification des priorités et des problèmes du secteur.

Le ministère de l'Économie et des Finances dispose d'un service Microfinance au sein de la Direction du Trésor et de la Coopération financière et monétaire. Ce service gère les agréments et les fermetures des EMF camerounais, en étroite collaboration avec la COBAC, une base de données sur le secteur, la promotion des EMF et la formation dont elles ont besoin. Ce service peut utiliser les dix bureaux locaux du ministère répartis sur l'ensemble du territoire. Un autre service s'occupe de l'inspection des EMF (la 'brigade'). Le service Microfinance emploie 5 personnes et l'Inspection des EMF dix inspecteurs qui ne font que cela.

L'organe de suivi du Projet du ministère de l'Agriculture participe depuis des années à des projets ruraux et de microfinance. Le ministère a mis au point la nouvelle Stratégie de Développement rural en janvier 2006 et a fait de la promotion du financement rural un objectif stratégique. Dans le cadre de cette nouvelle stratégie, l'État prévoit de lancer une Banque agricole.

Le ministère des PME, de l'Économie sociale et des Artisans a été créé fin 2004. Il vise à promouvoir les PME en rationalisant les démarches d'immatriculation des entreprises et en encourageant le financement des PME et la microfinance. Une stratégie orientée PME est à l'étude et devrait être achevée en décembre 2006. En juillet 2005, le ministère des Finances a achevé une étude sur le financement de l'économie camerounaise. Il prévoit de lancer, d'ici décembre 2006, un programme PME qui comportera un volet capital risque et un volet de garanties pour les prêts.

LA PARTICIPATION DES BAILLEURS DE FONDS

Créé en 2002, le Projet d'appui au Programme national de microfinance (PPMF) de l'État est géré par le ministère de l'Économie et des Finances avec un soutien financier du FIDA. Il vise à promouvoir les EMF dans les zones rurales au moyen d'une assistance technique et d'équipements pour les EMF agréés, et à offrir un soutien à l'ANEM-Cam, l'association professionnelle nationale des EMF. Le coût total du projet est estimé à environ 8 milliards de FCFA et, à ce jour, 24 % des fonds ont été consommés. Les activités du projet ont avancé plus lentement que prévu en raison de problèmes de gestion et d'une suspension temporaire du financement par le FIDA. Le Projet a choisi un nouveau coordinateur et un nouveau directeur administratif et financier et, comme ceux-ci ont pris leurs fonctions en décembre 2005, le projet devrait s'accélérer. Il pourrait jouer un rôle important en renforçant le secteur de la microfinance au Cameroun et pourrait être un allié utile pour le ministère des Finances et la COBAC.

Plusieurs autres bailleurs de fonds ont agi en faveur de la microfinance et du financement rural au Cameroun. L'AFD, la BAfD et l'UE ont fourni un soutien financier aux CVECA soutenues par MIFED et le CIDR. La BAfD et le FIDA ont fourni plusieurs lignes de crédit pour les EMF œuvrant en zone rurale. L'ACDI, l'UE, la Banque mondiale et la BIsD ont fourni une aide technique et financière à la CamCCUL. L'AFD a financé la création de l'ACEP ; l'UE a soutenu le Crédit du Sahel et SNV a fourni une assistance technique à plusieurs EMF. La Banque mondiale a fourni un financement au département Microfinance du ministère des Finances et à la COBAC pour l'enquête nationale sur les EMF. Parmi les autres bailleurs de fonds actifs au Cameroun dans le domaine de la microfinance et du financement du secteur rural, notons enfin le BIT et le Programme *US Food for Peace*.

QUESTIONS AFFERENTES A LA REGLEMENTATION ET AUTRES PREOCCUPATIONS SOULEVEES PAR LES EMF

En décembre 2005, le ministère de l'Économie et des Finances a publié une liste dressée en étroite consultation avec la COBAC de 205 EMF camerounais devant fermer. Ces EMF ne répondaient pas aux exigences de l'agrément ni à d'autres normes établies par la réglementation régionale 2002 de la microfinance. Cette liste comprenait :

- 31 EMF indépendants fonctionnant sans agrément,
- 23 EMF indépendants auxquels l'agrément était refusé,
- 15 coopératives adhérentes de la CamCCUL devant être liquidées,
- 94 CVECA non autorisées à fonctionner comme EMF et
- 42 CABA non autorisées à fonctionner comme EMF.

Vu le court délai imposé au ministère pour publier la liste en décembre, la COBAC n'a pas pu revoir la formulation du communiqué de presse, mais aurait préféré préciser que certains EMF de la liste devaient être restructurés et non pas fermés. Pendant la mission PESF, ultérieurement, la plupart des EMF se sont dits inquiets de la formulation abrupte de la communication, disant qu'elle avait créé de la confusion dans le secteur et même quelques jours de panique chez certains clients qui ont eu du mal à savoir quels EMF devaient fermer, notamment lorsque les EMF condamnés à fermer étaient membres d'un vaste réseau.

Plus largement, les EMF ont soulevé les questions et préoccupations suivantes au sujet de la réglementation 2002 et de son application :

- Conditions d'agrément des petites coopératives et des caisses villageoises
- Ratios prudentiels qui vont prendre effet en avril 2007 et capacité des EMF à s'y conformer
- Obligations de formation et d'expérience du personnel, surtout pour les EMF ruraux
- Changement des politiques fiscales et situations incertaines
- Absence d'une traduction en anglais des réglementations et des documents annexes
- Retards apportés à l'agrément
- Absence de définitions et de modes de calcul pour les informations financières à communiquer
- Normes de fonds propres pour chaque EMF devant fournir 20 % de son capital à l'ensemble de sa fédération ou de son réseau.

Les changements de politique fiscale ont créé de la confusion parmi les EMF. La Loi de Finance la plus récente exige que les sociétés coopératives, y compris les EMF de Catégorie 1, paient l'impôt sur les sociétés. Les EMF de Catégorie 2 doivent facturer à leurs clients la TVA sur les prêts. Enfin le Gouvernement a récemment fixé une taxe postale de 8 % pour les transferts de fonds effectués par les EMF. La plupart ne savent pas quels effets ces changements auront sur leur activité. En outre, il semble y avoir des incertitudes quant à ceux qui bénéficient d'une exonération fiscale.

Plusieurs EMF ont signalé des problèmes avec des banques qui leurs refusent l'ouverture d'un compte ou ont fermé leurs comptes avec un préavis très court. La concurrence commence à se faire sentir, notamment dans les zones bien desservies comme Yaoundé et Douala, et plusieurs

EMF ont exprimé leur intérêt pour une centrale des risques afin d'échanger des informations sur l'historique de remboursement de leurs clients et d'éviter les clients à haut risque.

LE FINANCEMENT DES PME

Dans les années 70-80, le Gouvernement camerounais avait créé des agences de financement des PME pour promouvoir la création d'emplois et le développement économique. Pendant cette période, ont été créés le Fonds de garantie des petites entreprises (FOGAPE), le Crédit agricole (CA) et la Banque camerounaise de développement (BCD). En raison de leur mauvaise gestion et de taux élevés de défaillance, ces trois établissements ont fait faillite et ont fermé entre 1990 et 2000.

Lancée comme un projet soutenu par l'ACDI en 1998, Pro-PME est agréé en tant que société financière, depuis 2001. Avec un bureau situé à Douala, Pro-PME travaille au niveau national pour prêter aux PME. Les prêts sont en moyenne de 60 millions de FCFA et ont en générale des durées de 3 à 4 ans, avec un maximum de 7 ans. Pro-PME gère actuellement 115 prêts actifs.

Le ministère des Finances et le nouveau ministère des PME prévoient de mettre au point une stratégie nationale PME d'ici la fin 2006. Ces ministères ont récemment achevé une étude sur le financement des PME qui recommande la création d'une agence spécialisée dans le financement des PME. Pourtant, plusieurs banques et EMF proposent déjà des financements aux PME (voir les présentations générales à ce sujet concernant les EMF et banques du Cameroun). En outre, les bailleurs de fonds de fonds tels que la SFI, l'AFD, l'UE et la BAfD participent déjà, ou prévoient de participer, au financement des PME dans la région.

LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (RCA)

LES ETABLISSEMENTS DE MICROFINANCE

Avant l'entrée en vigueur, en avril 2005, de la nouvelle réglementation régionale, la COBAC avait compté 36 EMF en RCA. En décembre 2004, la COBAC a estimé que les EMF de RCA servaient environ 45.000 clients et géraient un encours de crédits de 854 millions de FCFA (1,6 millions d'USD) et un total de dépôts de 2.319 millions de FCFA (4,2 millions d'USD).

Des entretiens réalisés par la mission PESF, il ressort que deux grands réseaux de microfinance ont été agréés par la COBAC et le ministère des Finances de RCA : le réseau du CMCA, composé de 17 caisses coopératives agréées et le réseau de l'UCACEC qui compte 5 coopératives agréées. Les autres EMF sont très petits et pas encore agréés. Globalement, les EMF tout comme les banques sont très concentrés dans le centre du pays et la capitale Bangui. Aucun des EMF n'est rentable.

Le **CMCA** (Crédit Mutuel de Centrafrique) est de loin le plus important EMF du pays. Il a été créé en 1993 avec un financement d'environ 2,8 milliards de FCFA apporté par l'AFD et avec un soutien technique du CICM (Centre international du Crédit Mutuel, de France). Le réseau du CMCA sert environ 30.000 adhérents/clients déposants et compte environ 2.500 clients bénéficiaires de prêts. Ces chiffres représentent une forte chute par rapport à 2003, année où, selon le CICM, le réseau CMCA comptait 18 coopératives et 48.000 adhérents. Cette baisse de l'activité a probablement été due aux effets de la guerre civile dans le pays. Néanmoins, le CMCA détient 98 % du marché de la microfinance avec 2.600 millions de FCFA (4,7 millions d'USD) de dépôts et 965 millions de FCFA (1,8 millions d'USD) d'encours de crédits. Le montant moyen des dépôts et des prêts était respectivement de 86.667 FCFA (158 USD) et de 32.167 FCFA (58 USD). Le réseau CMCA dans son ensemble a transformé 30 % des dépôts en prêts. En outre, avec 30.000 clients, le CMCA sert autant de personnes que toutes les banques de RCA réunies et mobilise 22 % du total des dépôts bancaires du pays.

Le CMCA ne se conforme pas encore totalement à la Réglementation de la COBAC sur la Microfinance et au moment de l'entretien en février 2006, il n'avait pas reçu de réponse officielle du ministère des Finances au sujet de son agrément. Il a été initialement créé comme une coopérative partiellement détenue par l'État. La COBAC a demandé au Gouvernement de s'en retirer. Le CMCA n'est pas encore bénéficiaire en tant que fédération. Pour réduire ses coûts d'exploitation et tenter d'équilibrer ses comptes, sa direction prévoit de fermer toutes les coopératives rurales et de concentrer son activité sur les zones urbaines plus rentables. Cela lui permettra de survivre financièrement, mais réduira l'accès aux services financiers dans le pays car peu d'autres établissements peuvent servir cette clientèle rurale.

L'**UCACEC** (Union centrafricaine de caisses d'épargne et de crédit), créée en 2001 avec un financement du PNUD, est un réseau de 14 Caisses d'épargne et de crédit (CEC) coopératives locales. Après la guerre civile, en 2004, les CEC ont été rouvertes avec l'aide du PNUD. Après examen de leur dossier par la COBAC, 5 coopératives (4 rurales et 1 urbaine) ont été agréées, les autres restant à l'étude ou devant être restructurées. En mai 2005 (données les plus récentes à la date de l'entretien), l'UCACEC a estimé qu'elle servait 4.000 mem-

bres/clients et gérait 66 millions de FCFA (120.000 USD) de dépôts. Le réseau compte approximativement 600 clients bénéficiaires de prêts pour un montant de 28 millions de FCFA (50.000 USD). Le montant moyen des dépôts était de 16.500 FCFA (30 USD) et le montant moyen des prêts de 6.875 FCFA (12,5 USD). Le montant des prêts est compris entre 5.000 FCFA (10 USD) et 300.000 FCFA (45 USD) pour les particuliers et 500.000 FCFA (909 USD) pour les groupes. Le niveau moyen plus faible des prêts et des dépôts de l'UCACEC suggère que ce réseau cible une clientèle comprenant plus de personnes à faible niveau de revenu.

Un troisième réseau de microfinance a exercé une activité pendant un certain temps. Le Projet BOUCA de développement rural (BRDP), sous les auspices de l'État et du FIDA, a servi jusqu'à 1.000 clients par l'intermédiaire de 106 organisations rurales. La faiblesse de la gestion et un taux élevé de défaillance ont conduit les autorités à geler ce projet en 2002 et sa situation actuelle n'est pas bien définie.

En plus des deux grands réseaux d'EMF restants, il existe plusieurs autres petits projets et établissements en RCA :

- **CARSA** (Association de soutien de République centrafricaine) a décaissé 28,7 millions de FCFA à un total de 627 clients et mobilisé 0,5 million de FCFA de dépôts auprès de 72 épargnants.
- Le **CEDIFOD** (Centre de documentation et d'information pour le développement) avait créé 10 Caisses villageoises d'épargne et de crédit autogérées (CVECA) dont une seulement est encore en activité.
- **Caritas/IPHD** offre une ligne de crédit dans chaque diocèse à des clients individuels ou collectifs. Un total de 30,7 millions de FCFA a été prêté à 1.515 clients.
- **L'Ambassade chrétienne** gère une ligne de crédit pour les groupes de femmes à Bangui. À ce jour, 3,2 millions de FCFA ont été prêtés à 32 groupes.
- Le **CNLS** (Comité national de lutte contre le Sida) a établi un fonds renouvelable pour fournir des microcrédits (jusqu'à 52.000 FCFA, sans intérêts) aux personnes atteintes du Sida. Un total de 15,6 millions de FCFA avait été prêté à 700 clients en décembre 2004.
- Le projet **Forêt de Bangassou** est un projet de protection de l'environnement doté d'un fonds renouvelable de 125 millions de FCFA qui a accordé des prêts à 461 microprojets dans une région isolée du pays. Le projet prévoit de créer 6 coopératives.

Pour combler le fossé laissé par les banques et la microfinance (quasi) formelle, il existe beaucoup d'organisations et de groupes **financiers informels** : prêteurs d'argent, collecteurs de dépôts et prêteurs sur gages et en particulier d'associations d'épargne et de crédit, connues localement sous le nom de Kelemba et particulièrement utilisées par les femmes. Sur la base des enquêtes menées par le PNUD en 2003, les ménages de RCA épargnent 10 fois plus en zone urbaine et 15 fois plus en zone rurale par l'intermédiaire de groupes informels que par celui des coopératives de crédit et entre 2 et 10 fois plus (zones urbaines et zones rurales respectivement) que par l'intermédiaire des banques.

Aperçu des grands EMF en République centrafricaine

	2004				2005		
	BRDP	CECLCP	CMCA	TOTAL	UCACEC	CMCA	TOTAL
Nombre d'établissements de détail	1	18	17	36	5	17	22
Nombre de sociétaires /clients (*)	1.000	4.000	40.000	45.000	4.000	30.000	34.000
Encours total du crédit (en millions de FCFA)	110	22	722	854	28	965	993
Encours total du crédit (en 1000 USD)	200	40	1.300	1.540	50	1.800	1.850
Montant moyen du prêt (FCFA)	110.000	5.500	18.050	18.778	6.875	32.167	29.206
Montant moyen du prêt (US\$)	200	10	33	34	13	58	53
Total des dépôts (en millions de FCFA)	22	46	2.251	2.319	66	2.600	2.666
Total des dépôts (en 1000 USD)	40	84	4.100	4.224	120	4.700	4.820
Montant moyen des comptes de dépôt (FCFA)	22.000	11.500	56.275	51.533	16.500	86.667	78.412
Montant moyen des comptes de dépôt (USD\$)	40	21	102	94	30	158	143

Sources : données COBAC et informations recueillies pendant la mission PESF. 1 USD = 550 FCFA. (*) Estimations fournies par les établissements et d'autres sources.

L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE MICROFINANCE

Récemment lancée par le CMCA et l'UCACEC, l'Association professionnelle des établissements de microfinance en RCA n'est pas encore en activité. Le PNUD soutient sa mise en place.

À ce jour, des formations ont été offertes par *Microfinance Academy* du Cameroun et subventionnées par le PNUD. *Microfinance Academy* est certifiée par CAPAF pour offrir des cours CGAP de gestion opérationnelle et financière des EMF.

LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE

La Caisse nationale d'épargne a souffert pendant la guerre civile et est maintenant en situation difficile. La mission n'a pas pu réunir d'informations financières ou sur sa clientèle.

LES BANQUES

Deux banques de RCA ont rempli les questionnaires pour la mission PESF et leurs réponses résumées dans le tableau ci-dessous au sujet du solde minimum de compte donne une idée de leur intérêt pour l'élargissement de leurs services de détail. Les banques demandent un minimum beaucoup plus bas pour les comptes d'épargne qu'au Cameroun.

**Conditions d'ouverture de comptes par les banques de RCA
selon les réponses à l'enquête de janvier 2006 (en FCFA)**

Banque	Comptes chèques	Comptes d'épargne			
	Dépôt minimum à l'ouverture	Dépôt minimum à l'ouverture	Montant minimum à tout moment	Taux d'intérêts servis	Frais
BICA	150.000	25.000	15.000	5%	(1) 0
BMPA	200.000	50.000	0	5%	0

Source : questionnaires remplis par les banques

(1) Pas de frais sur les comptes chèques autres que 15.000 FCFA prélevés au moment de la fermeture de compte

On ne dénombre que sept succursales bancaires en RCA. Les EMF ont déclaré n'avoir qu'un nombre limité de comptes bancaires, sans lignes de crédit ni autres alliances avec les banques.

LA PARTICIPATION DE L'ETAT

Le service Microfinance du ministère des Finances a été créé en mai 2005 et dispose d'un budget très restreint. Il bénéficierait d'une formation à l'activité de microfinance et d'autres mesures de renforcement de capacité. En octobre 2005, le ministère a formé un comité national de microfinance chargé de lancer le débat au sujet d'une stratégie nationale de microfinance avec le soutien du PNUD. Le Gouvernement a établi un Cadre de lutte contre la pauvreté, (CLCP) pour 2007-2009 et la microfinance constitue l'un des quatre secteurs prioritaires avec le développement social, la gouvernance et la croissance économique.

LA PARTICIPATION DES BAILLEURS DE FONDS

La plupart des bailleurs de fonds ont quitté le pays pendant la guerre civile de 2001-03 et ceux qui y ont repris leurs activités les centrent sur des programmes de soutien au budget de l'État. Le PNUD est le seul important programme de bailleur de fonds soutenant l'accès aux services financiers. Pour 2005-06, le PNUD prévoit d'aider à l'élaboration d'une stratégie nationale de microfinance, de renforcer le service microfinance du ministère des Finances, de soutenir la consolidation de l'UCACEC, de promouvoir l'association nationale de la microfinance et d'encourager les autres EMF à introduire des activités. L'AFD a soutenu le CMCA dans le passé et l'UE soutient un programme de développement rural.

AUTRES QUESTIONS

La diffusion de la réglementation régionale de 2002 est restreinte en RCA et les procédures d'agrément n'y sont pas bien comprises.

LE TCHAD

LES ETABLISSEMENTS DE MICROFINANCE

La plupart des EMF du Tchad sont petits ou moyens, le plus important étant l'UCEC-PK qui compte environ 36.000 adhérents/clients. Le second, l'URCOOPEC, doté d'environ 20.000 adhérents/clients, éprouve de sérieuses difficultés. La plupart des EMF et des fédérations ou réseaux sont régionaux et chacun a une zone d'activité assez exclusive.

La plupart des EMF offrent des prêts et reçoivent des dépôts, et quelques uns offrent à leur clientèle des transferts de fonds à l'intérieur des frontières, entre les caisses de leur réseau. Les EMF ont exprimé un fort besoin de développement de capacité sous la forme de formations et de soutien à l'acquisition d'équipements tels qu'ordinateurs et moyens de transport. Contrairement à ce qui nous a été dit au Congo et au Cameroun, peu d'EMF tchadiens ont dit avoir besoin de financements à terme, signe peut-être qu'ils en sont encore à une étape assez rudimentaire de développement. La plupart des EMF reçoivent, sous une forme ou sous une autre, un soutien de bailleurs de fonds ou d'ONG. Certains des plus importants et des plus anciens des EMF du Tchad, fondés avec un large soutien de bailleurs de fonds internationaux (tels que les réseaux URCOOPEC et VITA-PEP), ont souffert d'un volume important d'impayés et ont ensuite suspendu leurs activités. La mission a rencontré plusieurs EMF. Voici une synthèse de ce qu'elle a appris.

L'**ACODE** (Action et coopération pour le développement) est une ONG fondée en 1993 qui offre des services de microfinance depuis 1996. C'est un EMF de Catégorie 2 dotée de six agences rurales et deux urbaines. Outre les dépôts et les prêts, elle offre des transferts de fonds. Elle est enregistrée sur le Marché de MIX et a reçu un financement extérieur sous forme d'un prêt de 264 millions de FCFA de la BafD au Gouvernement du Tchad qui lui a été transféré.

L'**ASDEC** (Association pour le développement de l'épargne et du crédit) est un EMF de Catégorie 1, doté de 9 coopératives urbaines et 37 rurales. Son siège est situé à Mondou et elle doit sa création à projet de 1996 qui a bénéficié d'un financement triennal d'Oxfam. L'ASDEC continue à recevoir 10 à 20 millions de FCFA chaque année d'Oxfam, ainsi que de la fondation suisse Aide et d'un autre bailleur de fonds. Environ 90 % de son portefeuille de prêts est constitué de crédit commercial ou agricole. Le directeur de l'ASDEC est également président de l'association professionnelle de microfinance du Tchad.

L'**ASSOSEC** (Association des Caisses d'épargne et de crédit) est un EM de Catégorie 1 fondé en 2003 dont le siège est situé à Bongor. Elle gère six coopératives rurales et une à N'Djamena. Elle servait 1.602 clients à la fin 2005. Elle a bénéficié d'un financement de trois ans de la fondation suisse Aide d'un montant de 45 millions de FCFA pour ses frais de personnel et de fonctionnement.

La **CAACFT** (Coopérative d'appui aux alternatives commerciales des femmes du Tchad) a résulté de la fusion de deux associations de femmes dont l'objectif fondamental n'était pas la microfinance. Elle a été créée en octobre 2005 et a demandé son agrément comme EMF de Catégorie 1. Elle a 500 adhérents mais n'est pas encore en activité officiellement, car elle attend son agrément. L'ONG a soumis un plan d'action à Oxfam, qui soutenait l'une des associations originelles. Elle

constate le besoin d'un EMF pour les femmes, surtout maintenant que l'URCOOPEC et VITA ont cessé leur activité. Selon elle, Finadev est actuellement l'EMF le plus actif sur le marché de N'Djamena et, bien qu'elle cible les femmes, elle ne réussit pas à satisfaire la demande.

La CDCR (Caisse de développement du crédit rural). À la fin des années 90, l'Office national de Développement rural (ONDR), du ministère de l'Agriculture, a géré un programme de prêts dans la région cotonnière du Tchad. La BAfD avait recommandé la création d'une structure indépendante de microfinance. La CDCR a ainsi été créée en 2002 au moyen d'un projet relatif au coton avec un financement d'environ 3,65 milliards de FCFA de la BAfD. La CDCR a établi un réseau de 55 Coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC). Remarque : *Il n'existe aucune relation entre ces COOPEC et celles du réseau de l'URCOOPEC de N'Djamena. La CDCR a été informée qu'elle devait changer le nom de ses COOPEC pour éviter toute confusion.* Aucun nouveau prêt n'a été fait dans le cadre de ce programme depuis environ 2001, mais le réseau fonctionne toujours pour recouvrer environ 265 millions de FCFA de prêts non remboursés. Les COOPEC commencent à collecter des dépôts. En 2005, la BAfD a accordé à la CDCR 2,9 milliards de FCFA pour l'octroi de crédits et environ 771 millions de FCFA pour ses frais de fonctionnement et l'achat d'équipements. Étant donné son taux insuffisant de recouvrement des prêts, la COBAC a fait part de son inquiétude quant à la gestion de ce réseau et souhaite savoir comment cet EMF pourrait devenir indépendant du ministère de l'Agriculture. Ce dernier a souligné l'importance du réseau rural de COOPEC qui dessert une zone où il n'existe pas d'autres EMF. Il prévoit de faire passer le réseau de 55 à 200 coopératives. Les taux d'intérêts nominaux devraient être de 6 à 12 % par an. Un EMF s'est plaint que le Gouvernement causait ainsi une distorsion du marché avec ces taux subventionnés.

La Finadev est une société créée au début de 2003 qui opère en tant que EMF de Catégorie 2. Elle a été le premier EMF au Tchad à être agréé par le ministère des Finances. Financial Bank du Togo détient 73,3 % de son capital, et elle reçoit un soutien technique et financier de la SFI, d'Horus Development Finance, de Financial Bank Tchad et de la Société générale tchadienne de banque. Elle a ouvert deux agences, à N'Djamena et à Mondou, et actuellement se limite à l'offre de prêts. À moyen terme, si elle ne se lance pas dans l'offre de produits d'épargne, elle pourrait demander un changement de statut pour passer dans la Catégorie 3.

Le **PARCEC-MC** (Projet d'appui au réseau de coopératives d'épargne et de crédit du Moyen-Chari) est un EMF de Catégorie 1 créé en 2000. Il a 32 agences rurales et urbaines et reçoit 150 millions de FCFA de don de l'ONG Caritas pour ses frais de fonctionnement et le paiement d'un consultant à plein temps.

SECADEV (Secours Catholique et Développement) a commencé à accorder des prêts en 1987 et à recevoir des dépôts en 2002. C'est un EMF de Catégorie 1 avec 13 agences dans les régions de Kanem, Guera et N'Djamena. Le FIDA a fourni 40 millions de FCFA consacrés à la formation et aux frais de fonctionnement des agences de la région de Kanem, ainsi que 100 millions de FCFA pour financer son siège. Cet EMF travaille également avec le CIDR depuis 2004 pour créer des coopératives villageoises dans la région de Guera. SECADEV a reçu des fonds d'un certain nombre d'autres bailleurs de fonds (Secours Catholique, Cordaid, Caritas, Miserior) pour financer les prêts.

L'**UCEC-MK** (Union des Clubs d'épargne et de crédit du Mayo-Kebbi) est né officiellement en 1993 de la transformation d'un EMF indépendant qui fonctionnait depuis 1985. C'est un EMF de Catégorie 1 avec six coopératives urbaines et 34 rurales situées au sud-ouest du Tchad dans le Mayo-Kebbi occidental. L'UCEC vient d'apprendre que 33 de ses 40 agences seront agréées. Il reçoit un financement de Caritas (100 millions de FCFA en 2005 et 80 millions de FCFA en 2006), qui finance par ailleurs un conseiller technique à plein temps. GTZ a fourni à l'UCEC une ligne de crédit de 100 millions de FCFA. L'UCEC-MK vient de remporter le prix du Pro-Poor Innovation Challenge accordé par le CGAP (début 2006). Bien que le tableau ci-dessous montre que l'UCEC a un portefeuille à risque (PAR) de plus d'un jour de 15 %, il est important de noter que ce chiffre est gonflé par le fait qu'elle ne sort pas de son bilan ses prêts irrécouvrables. Ceci étant, les prêts impayés depuis plus de 90 jours sont provisionnés à 100 % et l'UCEC estime que la sortie de bilan de ses anciens prêts lui donnerait un PAR de 1 jour d'environ 5 %.

L'**URCOOPEC** (Union régionale des Coopératives d'épargne et de crédit) est un réseau de 10 coopératives (COOPEC) situées dans la région de N'Djamena, fondé au milieu des années 90 avec le soutien du PNUD. L'URCOOPEC a commencé son activité en collectant l'épargne et, lorsqu'elle a ajouté l'activité de prêt, elle a connu une très forte croissance (multipliée par environ cent). Elle a accordé trop de prêts, notamment à la consommation, outrepassant même ses propres plafonds internes de prêt. Le PNUD a indiqué que l'URCOOPEC avait refusé un audit en octobre 2002 au motif que l'exercice comptable n'était pas encore clos. Après un an de négociations sur l'audit, le PNUD a suspendu son assistance à cette union. En novembre 2004, elle a connu une crise de trésorerie et a gelé toutes ses activités de prêt. Elle se concentre actuellement sur le recouvrement de ses prêts et rembourse certains dépôts autant que possible. Le réseau compte 36.000 adhérents.

Les problèmes auraient été causés essentiellement par une mauvaise gouvernance ; l'organisme fédérateur n'avait pas d'autorité sur les diverses caisses qui ne respectaient pas les contrôles internes. Maintenant, la réglementation de la COBAC donne à l'organisme fédérateur un pouvoir explicite sur toutes les agences, et la direction de l'URCOOPEC a rencontré le PNUD en mars 2005 pour demander une reprise de son assistance. Un audit a été effectué en août-septembre 2005 et a révélé d'importants problèmes, notamment : procédures internes inadaptées, personnel mal formé, mauvaises pratiques de prêt et même parfois malversations (faux dossiers de prêts). Cependant, la fraude n'était pas considérée comme le problème principal. L'URCOOPEC a mis en place un plan de restructuration et jouit du soutien du PNUD, de la COBAC et du service Microfinance du ministère des Finances pour revenir à un fonctionnement normal. Elle a tenu, dans chaque agence, des réunions d'adhérents, conduites par la direction de l'URCOOPEC avec la participation de représentants du PNUD et du service MF, afin d'expliquer ce plan aux adhérents et de rétablir la confiance. Certaines agences reçoivent maintenant à nouveau des dépôts. Le PNUD entend soutenir l'URCOOPEC en lui fournissant des équipements informatiques, de la formation et des consultants, en mettant en place un plan stratégique pour atteindre l'autosuffisance financière et réviser les politiques et procédures de prêt. Cependant, le PNUD ne dispose pas encore du financement complet pour ce projet.

VITA était un projet de microfinance créé en 1984 avec un financement d'USAID et de la Banque mondiale, supervisé par le ministère du Plan. L'OGN américaine *Volunteers in Technical Assistance* a fourni la direction et une assistance technique. En 1998, l'EMF VITA-Tchad a été créé. En 1995, le projet VITA-PEP a cessé de recevoir des subventions, mais sa rentabilité était

insuffisante pour couvrir ses frais. Entre 1998 et 2005, l'essentiel de ses activités s'effectuait autour de Mondou. Le programme a commencé à avoir d'importants problèmes de recouvrement de créances, ce qui a entraîné la réduction de son capital. Le Gouvernement a clos le projet VITA-PEP le 30 septembre 2005.

Le personnel de ce projet espère relancer l'EMF VITA. Le projet étant en liquidation, ils espèrent pouvoir recouvrer suffisamment de micro-prêts pour rembourser les charges sociales dues aux employés. L'équipe VITA-Tchad a déclaré que l'agence de Mondou est encore ouverte avec de très modestes activités, mais selon la COBAC l'agence n'a pas de bureau et n'est pas autorisée à fonctionner.

Données sur un choix d'EMF du Tchad

(Toutes les données fournies par les EMF sont au 31/12/04, sauf mention contraire)

	Au 30/6/04		Au 30/6/04		Au 30/6/04		Au 30/6/04		Au 30/6/04	
	ACODE	ASDEC	ASSOSEC	CDCR	FINADEV ⁵	PARCEC-MC	UCEC	URCOOPEC	Tous EMF du Tchad	Tous EMF du Tchad
Nombre d'emprunteurs	2 528	1 130	ND	ND	2 442	ND	9 779	ND	ND	ND
Encours des prêts (en FCFA)	201 863 000	137 162 000	35 400 000	ND	402 000 000	334 400 000	905 930 000	2 073 700 000	4 676 000 000	4 676 000 000
Montant du prêt moyen (en FCFA)	79 851	121 382	75 803 ²	ND	164 619	36 979 ²	92 640	105 634 ²	77 919 ²	77 919 ²
Prêt moyen en % du RNB par habitant	41,08%	62,44%	38,99%	ND	84,68%	19,02%	47,65%	54,34%	40,08%	40,08%
PAR (> 30 jours, sauf mention contraire)	0,49%	30% ¹	ND	ND	0,60%	ND	15% ¹	100%	ND	ND
Nombre de déposants	1 347	1 939	467 ³	10 731 ³	0	9 043 ³	35 360	19 631 ³	60 011 ³	60 011 ³
Montant total des dépôts (en FCFA)	3 774 000	164 061 000	18 400 000	60 446 000	0	477 600 000	1 103 100 000	2 273 100 000	3 292 000 000	3 292 000 000
Montant du dépôt moyen (in FCFA)	2 802	84 611	39 400 ⁴	5 633 ⁴	ND	52 814 ⁴	31 196	115 791 ⁴	54 857 ⁴	54 857 ⁴
Dépôt moyen en % du RNB par habitant	1,44%	43,52%	20,27% ¹	2,90%	ND	27,17%	16,05%	59,56%	28,22%	28,22%
Revenu net/Total de l'actif	1,10%	0,03%	ND	ND	ND	ND	4,01%	ND	ND	ND
Fonds propres/Total de l'actif	9,09%	12,74%	ND	ND	ND	ND	23,53%	ND	ND	ND

Notes:

C = De l'enquête de la COBAC sur les EMF du Tchad au 30/6/2004

1 = PAR > un jour

2 = Calculé en utilisant le nombre de membres comme un indicateur approché parce que le nombre d'emprunteurs n'était pas disponible, ce qui réduit faussement la taille du prêt moyen.

3 = Nombre de membres et non de déposants

4 = Calculé en utilisant le nombre de membres comme un indicateur approché parce que le nombre de déposants n'est pas disponible, ce qui réduit faussement le montant du dépôt moyen.

5 = Au 31/12/05

6 = Le total des dépôts des divers EMF dépasse le total de l'ensemble des EMF du Tchad car les données sont à des dates différentes

L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE MICROFINANCE

L'Association professionnelle tchadienne des établissements de microfinance (APTEMF) a été créée comme un groupe consultatif en 2002, et une assemblée générale a été tenue en 2004 pour inclure les EMF du nord du Tchad. Elle attend de savoir quels EMF seront agréés pour pouvoir établir la liste de ses membres. Elle a tenu un atelier sur la réglementation de la COBAC sur la microfinance et prévoit la création d'un centre de formation et éventuellement d'une centrale des risques. Elle a exprimé sa préoccupation à propos des longs délais de l'agrément des EMF.

LES BANQUES

Cinq banques du Tchad ont répondu au questionnaire de la mission PESF et leurs réponses résumées dans le tableau ci-dessous sur les conditions de solde minimum donnent une idée de leur intérêt pour l'élargissement de leurs services de détail. Les conditions de solde minimum pour l'ouverture de comptes d'épargne sont relativement élevés, vu le niveau de développement économique et le Revenu Intérieur Brut par habitant du Tchad.

Conditions d'ouverture de comptes indiquées par les banques tchadiennes, réponses à l'enquête de janvier 2006 (en FCFA)

Banque	Comptes chèques		Comptes d'épargne			
	Dépôt minimum à l'ouverture	Frais par mois	Dépôt minimum à l'ouverture	Montant min à tout moment	Taux d'intérêts servis	Frais
BAST	100.000	(1) 15.000	ND	ND	ND	ND
BIAT	(2) 500.000	(3) 14.160	1.000.000	25.000	5%	0
BSIC	100.000	0	200.000	100.000	5%	0
CBT	500.000	(3) 10.000	500.000	100.000	5%	0
FBT	1.000.000	(4) 2.565	1.000.000	0	5%	0

Source : Questionnaires des banques

(1) Frais annuels de tenue de compte

(2) Le montant exigé est de 5.000.000 pour les entreprises

(3) Frais trimestriels de tenue de compte

(4) Les frais trimestriels de tenue de compte sont de 5.131 pour les entreprises

Il n'existe que vingt agences bancaires, dans cinq villes tchadiennes. Les EMF ont déclaré n'avoir ouvert qu'un nombre restreint de comptes bancaires et ne posséder ni lignes de crédit ni alliances avec les banques.

PARTICIPATION DE L'ETAT ET DE LA COBAC

Agrément

Entre novembre 2004 et février 2005, la COBAC a effectué une mission d'enquête et d'évaluation des établissements de microfinance fonctionnant au Tchad, en collaboration avec le ministère des Finances du pays, dans le but de pouvoir émettre un avis sur les demandes d'agrément des EMF et ainsi de permettre à celui-ci d'accorder ou refuser les agréments demandés. Selon la COBAC, elle a, pendant sa mission d'enquête, informé les EMF, de façon générale, des faiblesses auxquelles elles devaient remédier (par exemple, absence de coffre ou, dans le cas

des réseaux, absence d'organe fédérateur) et des compléments d'informations qu'ils devaient fournir pour que leur demande soit recevable.

Les EMF interrogés pendant la mission ont déclaré qu'ils n'avaient presque aucun contact avec la COBAC et peu de contacts avec le ministère des Finances depuis la fin de la mission d'enquête de février 2005. Tous les acteurs ont déclaré que seul Finadev avait été agréé, car cet EMF existait avant la nouvelle réglementation régionale. La COBAC indique qu'un autre EMF indépendant est maintenant agréé, après avis favorable de la COBAC du 31 janvier 2006. En février 2006, la COBAC n'avait émis qu'un seul autre avis favorable (en faveur de l'UCEC, en date du 31 janvier 2006) et devait rencontrer les EMF pendant la mission pour les informer de la situation de leur demande, comme le montre le tableau ci-dessous.

La COBAC a déclaré qu'elle prévoyait d'émettre en mars 2006 ses avis officiels sur les demandes d'agrément tchadiennes restantes (probablement en tenant compte des informations recueillies pendant sa récente mission), le ministère des Finances devant accorder les agréments et annoncer les EMF non autorisés à exercer leur activité de microfinance d'ici avril ou mai 2006.

Tchad : Situation des demandes d'agrément des EMF

Situation	Nombre d'EMF	Description des EMF
Agréés	2	Un en Catégorie 1 ; un en Catégorie 2
COBAC : avis favorable émis	1	Réseau Catégorie 1 (32 agences)
COBAC : demande recevable	10	Un réseau Catégorie 1 (8 agences) ; 9 catégorie inconnue
COBAC : divers (certaines demandes recevables, d'autres non)	4	Réseaux Catégorie 1 (142 agences)
COBAC : demandes non recevables	11	Un Catégorie 1 ; un Catégorie 2 ; 9 catégorie inconnue
TOTAL	28	(plus 182 « agences/caisses » individuelles)

Sur un total de 28 réseaux et EMF indépendants au Tchad, 26 (avec les 182 caisses des réseaux) attendent actuellement depuis plus d'un an la réponse à leur demande d'agrément. Cette situation a entraîné de la confusion et un certain mécontentement à l'égard de la COBAC et du ministère des Finances de la part des EMF et d'autres acteurs.

La Réglementation n° 1 de la COBAC du 13 avril 2002, stipule, entre autres, que tous les établissements doivent se conformer à la réglementation « dans les 36 mois ». Certains opérateurs ont interprété cette clause comme signifiant qu'à partir d'avril 2005 ils ne pouvaient plus exercer d'activités de microfinance puisqu'ils n'avaient pas obtenu l'agrément. Il existerait donc des EMF qui auraient cessé, ou au moins ralenti, leurs activités de prêt. Quelques opérateurs avaient entendu parler de la fermeture d'EMF au Cameroun fin 2005 et s'inquiétaient de ce qui pourrait arriver au Tchad.

Des bailleurs de fonds ont par ailleurs indiqué qu'ils sont réticents à financer des EMF sans savoir s'ils seront agréés ou non. L'article 23 de la Réglementation n° 1 stipule que si la COBAC n'émet pas d'avis dans les 3 mois suivant la réception d'une demande d'agrément, son avis est considéré *de facto* comme favorable, et plusieurs EMF ont indiqué qu'ils pensent que cette clause s'applique maintenant. Un EMF a précisé que le ministère des Finances en avait convenu, au moins informellement, conseillant à cet établissement de poursuivre avec un accord de finance-

ment de bailleur de fonds comme s'il avait déjà été agréé. La COBAC a indiqué que la limite de trois mois n'était pas un facteur car les EMF ont tous soumis leur demande directement à la COBAC pendant la mission d'enquête, court-circuitant le circuit officiel de transmission stipulé dans l'article 23 qui déclenche le délai de trois mois.

Le ministère des Finances a confirmé que le retard d'un an dans l'octroi des agréments a créé des problèmes avec les bailleurs de fonds et déclaré que, une fois émis l'avis favorable de la COBAC, il pouvait accorder l'agrément en deux ou trois jours. Dans les cas de fermetures d'EMF, il entend suivre les décisions de la COBAC mais souhaite trouver un moyen de procéder de façon conservatoire afin de protéger les déposants et d'éviter tout risque de confusion ou de panique parmi les clients.

Supervision

Finadev, en tant que seul EMF agréé au Tchad, a indiqué envoyer ses états financiers annuels à la COBAC et au ministère. D'autres EMF ont déclaré dit que, puisqu'ils ne sont pas encore agréés, ils n'ont pas d'obligations de communication financière. De façon générale, les EMF ont exprimé le souhait d'avoir des contacts plus réguliers avec la COBAC et le ministère, et ils ont souligné que la supervision pouvait constituer une importante sauvegarde pour le secteur. Vu les distances, la faiblesse des infrastructures, les problèmes de langues locales et autres, certains, au Tchad, ont le sentiment que la COBAC a besoin d'aide pour effectuer une supervision significative des EMF. Le ministère des Finances pourrait fournir cette aide, notamment pour les aspects non pruden-
dentiels.

Réglementation

Comme dans les autres pays de la zone, il existe des plaintes nombreuses quant à l'absence de communication et de formation sur la Réglementation relative à la microfinance de la COBAC. Certains EMF ont répondu qu'ils seraient capables de calculer les ratios prudentiels et de s'y conformer, d'autres en sont moins sûrs. De nombreux acteurs pensent que la réglementation régionale ne tient pas assez compte de l'apparition récente de la microfinance au Tchad.

LA PARTICIPATION DES BAILLEURS DE FONDS

La mission a rencontré l'AFD, le PNUD et la Commission européenne. Tous les bailleurs de fonds ont exprimé leur inquiétude concernant l'important retard de l'agrément des EMF et expliqué que certaines actions de financement s'étaient trouvées bloquées dans l'attente de savoir quels EMF seraient agréés. Le plan d'action du PNUD pour les années à venir est centré sur un soutien à l'URCOOPEC, mais les autres domaines de financement possibles sont notamment le renforcement de la capacité du ministère des Finances, l'assistance à l'APTEMF et la création d'une centrale des risques.

LE CONGO

LES ETABLISSEMENTS DE MICROFINANCE

Au moment de la mission d'enquête de la COBAC en 2003, 86 EMF ont été identifiés au Congo, mais ce chiffre comprend de petits EMF faisant partie de réseaux ou fédérations. Les EMF étaient concentrés à Brazzaville (41) et Pointe-Noire (19), les 26 EMF restants étant situés dans 21 localités différentes. Au moment de la mission PESF, en février 2006, nous avons estimé qu'il existait plus de 100 EMF. Le secteur de la microfinance au Congo est dominé par un grand réseau, les MUCODEC.

Les prêts de beaucoup d'EMF sont essentiellement des prêts à la consommation ou des prêts « sociaux » (maladie, funérailles, mariages, etc.) accordés à des fonctionnaires ou à d'autres salariés. Plusieurs EMF offrent également la domiciliation de salaires et le transfert de fonds.

Des représentants de divers EMF ont parlé de quelques problèmes généralisés affectant le secteur de la microfinance au Congo, notamment l'extrême difficulté de saisir les garanties ou de recouvrer les prêts au moyen du système judiciaire et le fait que l'absence de réelle supervision a permis à certains soi-disant EMF de s'établir de façon illicite, ce qui a conduit à quelques faillites spectaculaires et, par là, à une perte de confiance du public dans le secteur. Les EMF ont cité les besoins suivants : accès à un fonds de garantie ou à une banque de refinancement (seuls les MUCODEC et la CAPPED bénéficient d'un financement extérieur), formation et soutien financier pour les nouvelles agences et pour l'achat d'équipements informatiques.

La mission a rencontré un échantillon représentatif d'EMF du pays, résumé ci-après.

La **CAPPED** (Caisse de participation à la promotion des entreprises et à leur développement) est un EMF de Catégorie 1 (coopérative) qui a été créé en 1991 par le Forum des Jeunes Entreprises du Congo, association soutenant les microentreprises et les PME, grâce à un financement de l'UE. La CAPPED est devenue une organisation autonome en 2003, a reçu son agrément en 2005 et a ouvert deux agences à Brazzaville, une à Pointe-Noire et une à Dolisie. Elle offre divers produits de prêts et reçoit des dépôts. En 2004, première année de son autonomie par rapport au Forum, elle a subi une perte nette de 126 millions de FCFA (soit 10 % de son actif total), en raison de l'enregistrement d'une provision nette pour pertes sur prêts de 93 millions de FCFA et d'un niveau de frais de fonctionnement supérieur au produit brut des intérêts perçus.

La **CCD** (Caisse pour le Commerce et le Développement) a été créée en 2000 sous la forme d'une coopérative, puis elle a été transformée en société en 2004 afin de se qualifier comme EMF de Catégorie 2 selon la réglementation régionale de la COBAC. Son agrément est en instance. Elle est située à Brazzaville et, en 2004, elle avait accordé environ 86 % de ses prêts à des activités commerciales et 14 % à des particuliers pour répondre à des besoins de santé et d'éducation. À la fin 2004, la CCD ne comptait que 193 déposants. Pour 2004, elle a déclaré un PAR de plus de 30 jours de 48 %, et avoir subi des pertes représentant 23 % de ses actifs totaux. Le revenu dérivé de ses prêts ne couvrait que 83 % de ses frais de personnel et sa situation financière était clairement inviable.

Le **Crédit Maouéné**, créé en 2002 comme un EMF de Catégorie 3 (non autorisé à recevoir des dépôts), exploite aujourd'hui 22 agences urbaines et 14 rurales dans le pays. La COBAC a émis un avis favorable, mais son agrément est en instance au ministère des Finances. Ce serait le premier EMF du pays en termes de transferts de fonds intérieurs, avec une moyenne de 1500 transferts journaliers représentant 50 à 75 millions de FCFA. Certaines de ses agences reçoivent maintenant des dépôts d'emprunteurs individuels ou collectifs qui ne sont pas des salariés, à qui il est demandé d'épargner trois à six mois avant de pouvoir obtenir un prêt.

Les **MUCODEC** (Mutuelles congolaises d'épargne et de crédit) ont été créées en 1984 dans le cadre d'un projet parrainé par le ministère de l'Agriculture et l'AFD. C'est un EMF de Catégorie 1 (coopérative) qui dispose de 35 caisses coopératives et d'un organe fédérateur. La COBAC a émis un avis favorable à l'agrément de plus de la moitié des coopératives MUCODEC, a demandé la fermeture de deux caisses et demande des informations complémentaires pour évaluer les autres. Les MUCODEC servent 140.000 adhérents/clients et sont de loin le plus important réseau d'EMF au Congo. Pendant la guerre civile du Congo, elles ont été l'un des rares établissements financiers à continuer à fonctionner et ont, de ce fait, été autorisées à ouvrir un compte à la BEAC (ce qui est habituellement interdit aux EMF). La Caisse fédérale des MUCODEC continue à fonctionner et est actuellement en train de se transformer en banque dont 65 % du capital sera détenu par les MUCODEC et 35 % par le Crédit mutuel de France. Les autres services financiers des MUCODEC sont l'envoi et la réception de virements internationaux, la domiciliation de salaires et de pensions et l'encaissement de chèques. La plupart de leurs prêts sont à très court terme (environ un mois) et, selon elles, 60 % de leurs prêts sont des prêts "sociaux" ou à la consommation.

La **MUDACOM** (Mutuelle d'assistance aux commerçants et aux malades) a été créée en 2003 en tant qu'EMF de Catégorie 1 (coopérative). Elle a une caisse coopérative à Brazzaville et une autre à Pointe-Noire et a reçu son agrément en 2005. En 2005, plus de 40 % des prêts qu'elle a accordés (en nombre, pas en volume) l'ont été à des salariés de l'État. Elle a été très rentable en 2004, avec un revenu net égal à près de 20 % du volume total de ses actifs.

Pharma Crédit, créé en 1994 sous forme de société, est un EMF de Catégorie 2 fonctionnant avec deux agences urbaines. La COBAC a émis un avis favorable, mais son agrément est en attente au ministère des Finances. Pharma Crédit aurait un portefeuille de prêts diversifié comportant des prêts à des entreprises (50 %), des prêts à la consommation (30 %) et des prêts sociaux (20 %).

La **SOFIDE** (Société financière de développement) a été créée comme une ONG en 1994, est devenue un EMF de Catégorie 1 en 2003 et a été agréée en 2005.

Données sur un choix d'EMF du Congo

(Données déclarées par les EMF au 31/12/04, sauf mention contraire)

	CAPPEE	CCD	MUCODEC	MUDACOM	PHARMA	SOFIDE
					CREDIT	
Nombre d'emprunteurs actifs	2.298	75	32.688	407	487	ND
Encours des prêts (in K FCFA)	204.462	7.495	6.330.935	2.585	48.314	23.740
Montant moyen des prêts (en FCFA)	88.974	99.933	193.678	6.351	99.207	ND
Prêt moyen en % du RNB par habitant	21,40%	24,03%	46,58%	1,53%	23,86%	ND
PAR (> 30 jours, sauf indication contraire)	20,0%	1	6,11%	3	3,1%	2,0%
Nombre de déposants	11.030	193	136.088	1.055	3.400	153
Total Dépôts (en K FCFA)	1.214.626	1.622	30.137.566	28.122	24.941	9.798
Montant moyen des dépôts (en FCFA)	110.120	8.404	221.456	26.656	7.336	64.039
Dépôt moyen en % du RNB par habitant	26,48%	2,02%	53,26%	6,41%	1,76%	15,40%
Revenu net/Total de l'actif	-9,86%	-23,26%	1,95%	19,89%	5,95%	1,27%
Fonds propres/Total de l'actif	3,80%	95,55%	7,13%	87,01%	38,30%	96,09%
Total des actifs au 12/31/02, en % du total des actifs des EMF du Congo C	4,3%	0,1%	85,2%	ND	0,6%	0,5%

Notes :

1 = PAR de plus de 15 jours

2 = Nombre de prêts accordés en 2004 et non d'emprunteurs actifs

3 = PAR de plus de 90 jours (l'information sur le PAR à plus de 30 jours n'est disponible qu'au niveau des agences, n'est pas consolidée au niveau des réseaux)

4 = Nombre d'adhérents et non de déposants

5 = Au 31/12/05

6 = PAR de plus de 180 jours estimé

C = Selon le rapport d'enquête de la COBAC sur les EMF du Congo

L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE MICROFINANCE

L'Association professionnelle des établissements de Microfinance (APEMF) a été, au départ, créée en tant que groupe consultatif pour les EMF alors que la rédaction de la réglementation de la CEMAC était en cours. Elle a été transformée, en 2002, en une association officielle conforme à la réglementation. Tous les EMF agréés en sont membres de même que ceux dont l'agrément est en cours. L'APEMF est de loin l'association professionnelle la plus dynamique de la zone CEMAC. Elle est membre du réseau *Africa Microfinance Network* (AFMIN).

Elle a établi un partenariat avec CGAP et son projet régional CAPAF pour offrir des cours CGAP. Six formateurs ont été certifiés pour les cours du CGAP. L'association a offert des cours à Brazzaville pour les EMF du Congo, du Cameroun et de la République démocratique du Congo. Les EMF suivants sont habituellement représentés à chaque session de formation : MUCODEC, CAPPED, Pharma Crédit, FAM, Sécu-Santé et les Caissees féminines.

Nombre de personnes formées par types de cours de formation

(Total au 8 mars 2006)

	Nombre de personnes formées	États financiers	Compta.	Gestion du portefeuille et taux d'intérêts*	Analyse financière.	Prévision financières en microfinance	MIS	Gestion du risque	Développement de produits.
APEMF du Congo	112	0	26	16	31	0	0	39	0

Source : CAPAF

Le montant de l'adhésion à l'APEMF est de 50.000 FCFA par EMF et la cotisation annuelle est de 100.000 FCFA. L'APEMF a reçu des dons se montant à 28 millions de FCFA de la part de SOS Femmes Luxembourg pour subventionner certaines de ses activités. L'APEMF prévoit de créer un site web (www.apemfcongo.org), d'étudier la faisabilité d'une facilité financière globale, d'aider les EMF dans leurs relations avec le Service Microfinance du ministère des Finances et avec les bailleurs de fonds et de créer une centrale des risques. Les EMF interrogés pendant la mission ont dit apprécier les efforts de l'APEMF et que l'association ne dispose pas encore des moyens voulus pour accomplir pleinement sa mission.

LA CAISSE D'ÉPARGNE POSTALE

La Société des Postes et de l'épargne du Congo (SOPECO) a été créée il y a trois ans lorsque la Poste du Congo s'est séparée de son activité télécommunications. Son statut juridique est celui d'établissement public à caractère industriel et commercial. Elle est l'héritière de la défunte Caisse nationale d'épargne, qui doit encore environ 6 milliards de FCFA à 217.000 anciens déposants (5,5 % de la population du Congo). Cette dette a été reprise par une société de liquidation, mais il n'existe actuellement pas de fonds pour dédommager les déposants. La SOPECO fonctionne actuellement avec un seul bureau de poste et un centre de paiement (mandats-cartes, virements grâce à un partenariat avec Moneygram), assure la domiciliation des traitements des fonctionnaires. La SOPECO

n'offre pas de comptes d'épargne pour l'instant, mais aimerait relancer ce service. Elle a noté une forte croissance des transferts de fonds internationaux et a traité 32.000 opérations totalisant 12,6 milliards de FCFA par Moneygram et reçu en plus 14.000 virements se montant à 2,3 milliards de FCFA.

LES BANQUES

Deux banques congolaises ont répondu au questionnaire de la mission PESF et leurs réponses sont présentées dans le tableau ci-dessous sur les conditions de solde minimum qui donnent une idée de l'intérêt de chaque banque pour l'élargissement de ses services de détail. Les dépôts minimaux exigés par le Crédit Lyonnais et LCB pour ouvrir un compte d'épargne sont très différents, mais même le minimum de dépôt d'épargne de LCB, 100.000, peut paraître élevé compte tenu de la faiblesse des revenus de la clientèle du Congo.

Conditions d'ouverture de comptes auprès des banques congolaises, en janvier 2006 selon les réponses à l'enquête (en FCFA)

Banques	Comptes chèques	Comptes d'épargne			
	Dépôt minimum à l'ouverture	Dép. min à l'ouverture	Solde minimum	Taux d'intérêts versés	Frais
CRÉDIT LYONNAIS	200.000	1.000.000	500.000	4,75%	7.500
LCB	350.000	100.000	500.000	5%	0

Source : questionnaires remplis par les banques

Les EMF ont indiqué n'avoir qu'un accès limité à des comptes bancaires, et ne pas disposer de lignes de crédit des banques. Plusieurs EMF servent d'agents de transfert de fonds pour les banques, pour les transferts tant intérieurs qu'internationaux.

LA PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT ET DE LA COBAC

Le ministère de l'Agriculture

La mission PESF n'a pas pu rencontrer les responsables des programmes de microfinance du ministère de l'Agriculture. Ces programmes comporteraient un projet de développement rural de 8 milliards de FCFA dans le nord du Congo, entrepris en janvier 2005, avec 6 milliards de FCFA du FIDA et 2 milliards de FCFA de l'État congolais. Il comporte un programme de prêts aux exploitants agricoles. Il existe également un projet de soutien à l'agriculture de 2 milliards de FCFA prévu pour 2006 et devant également comporter un volet microfinance.

Le ministère des Petites et Moyennes Entreprises

Au Congo, une entreprise est dite « petite » si elle emploie entre 5 et 19 salariés, et « moyenne » si elle emploie entre 20 et 99 salariés. Ces entreprises sont souvent confrontées à des problèmes de financement et ont peu accès aux prêts bancaires, notamment à moyen ou long terme. Les demandes de financement des PME varient en moyenne d'environ 50 millions de FCFA pour une petite entreprise à 250 millions de FCFA pour une moyenne entreprise. Le ministère des PME a créé un fonds de garantie pour améliorer leur accès aux prêts. Mais le budget total du fonds n'était que

de 200 millions de FCFA et devait d'une part constituer la garantie et d'autre part couvrir les frais de fonctionnement. Aucune banque n'accepterait cette garantie publique étant donné le peu de confiance dans le fonds et dans le système judiciaire. Le ministère négocie avec les MUCODEC la création d'un programme pour financer les petites entreprises et les artisans. Le programme comprendrait de la formation et un soutien à la gestion financé par le ministère, les MUCODEC devant obtenir un financement ou une ligne de crédit du Gouvernement ou d'un bailleur de fonds. Le ministère envisage également d'autres mécanismes pour financer les PME, tels qu'une institution spécialisée ou des produits tels que le crédit-bail. Parmi les autres initiatives du ministère notons la création d'un guichet unique pour l'immatriculation des entreprises et la possibilité de fournir un soutien technique aux PME, tel que des études de faisabilité.

Le ministère de l'Économie, des Finances et du Budget

Le Service Microfinance et Marchés financiers fait partie de la Direction de la Monnaie et du Crédit général du ministère de l'Économie, des Finances et du Budget. Il emploie 17 personnes (plus les bureaux de Pointe-Noire et Dolisie) pour la microfinance et les marchés financiers. Selon la loi, sa mission est de superviser le secteur de la microfinance dans le cadre de la réglementation de la COBAC et de promouvoir le développement du secteur. C'est un rôle plus actif que la COBAC n'a prévu pour les autorités monétaires des pays. Le Service Microfinance pense que ce rôle renforcé est justifié par l'incapacité de la COBAC à visiter régulièrement les EMF locaux.

Le ministère prévoit une conférence pour mettre au point une stratégie nationale Microfinance et PME, en collaboration avec le PNUD, l'APEMF et les EMF. Parmi les mesures possibles étudiées, notons l'exemption fiscale des EMF, le renforcement de capacité des EMF et du Service MF du ministère, la création d'une base de données fiable sur les EMF, l'établissement d'une structure de garantie et la réalisation d'une enquête sur le secteur. La proposition de défiscaliser les EMF a déjà été soumise au Ministère et attend une réponse. Le Service voudrait aussi travailler avec les banques pour les inciter à passer des alliances avec les EMF, à les voir comme complémentaires et non concurrents.

Le tableau suivant donne la situation des demandes d'agrément des EMF congolais. Les neuf EMF qui ont été agréés ont été approuvés à la même date, le 6 avril 2005, et un certain nombre d'EMF ont indiqué que la COBAC avait donné un avis favorable à leur agrément, mais que le Service Microfinance ne leur avait par encore accordé l'agrément. Le Service Microfinance a, quant à lui, déclaré que le processus d'agrément n'était pas une confirmation automatique de l'avis de la COBAC. Après réception de cet avis, il mène un examen indépendant de chaque EMF pour vérifier son existence, revoir ses informations financières et s'assurer qu'il possède un coffre. Le Service a expliqué que cet examen peut être retardé lorsqu'il ne dispose pas de fonds suffisants pour ses déplacements et que les demandes de quelques EMF en attente depuis l'été dernier ont été envoyées au gouvernement pour signature. Bien qu'aucun des EMF agréés n'ait été fermé au Congo, le Service Microfinance a dit qu'il ferait les établissements qui ont commencé à fonction-

ner sans agrément : il a indiqué la fermeture de trois établissements de ce genre en février 2006.

Congo : Situation des demandes d'agrément des EMF

Situation	Nombre d'EMF	Description des EMF
Agréés	9	4 Réseaux de Catégorie 1 (avec 8 agences) ; 2 EMF indépendants de Catégorie 1 ; 2 EMF indépendants de Catégorie 2 ; 1 de catégorie inconnue
En attente de la décision du Service MF du MdF	1	Catégorie 1
Avis favorable de la COBAC émis	7	5 de Catégorie 1; 1 réseau de Catégorie 2 (avec 1 agence); 1 réseau de Catégorie 3 (avec 16 agences)
En attente de la décision de la COBAC	23	3 réseaux de Catégorie 1 (avec 41 agences) ; 15 EMF indépendants de Catégorie 1 ; 2 réseaux de Catégorie 2 (avec 11 agences); 3 de Catégorie 3
Situation non connue	4	Catégorie 1
TOTAL	44	(avec 77 agences)

Source : Service Microfinance du ministère des Finances

Le Service Microfinance a noté que la clause de la réglementation prévoyant un avis favorable *de facto* après trois mois peut être problématique vu le retard de la COBAC dans l'émission des ses avis. Le Service Microfinance a prévu une mission de supervision pour les neuf EMF agréés à partir de fin février 2006, qui sera suivie par une inspection des EMF en attente d'agrément. Ces missions de supervision comprendront une revue des minutes de la commission, des mesures de sécurité et de protection des données et enfin des états financiers. Le Service a fixé une sanction pour les EMF qui ne soumettront pas leurs états financiers trimestriellement (norme plus stricte que l'exigence semestrielle prévue dans la réglementation de la COBAC) mais n'applique pas (encore) la sanction.

En général, les EMF interrogés n'étaient pas au courant des activités du ministère des Finances. Beaucoup étaient insatisfaits de ce qu'ils percevaient comme la non application de la réglementation de la microfinance, et plusieurs EMF se sont plaints de ce que de nouveaux EMF ouvraient et fermaient, parfois au su du Service Microfinance, sans que rien ne soit fait pour les contrôler. Les faillites ou fermetures soudaines de ces établissements sont vus comme portant tort à la réputation de l'ensemble du secteur. Les EMF pensent que la COBAC et le Service Microfinance manquent de moyens pour superviser le secteur efficacement.

Les EMF pensent que la Réglementation Microfinance de la CEMAC n'est pas bien adaptée aux réalités du secteur au Congo. Les 21 ratios prudentiels sont généralement jugés trop compliqués et restrictifs pour les EMF de ce pays. Par exemple, un bailleur de fonds a mentionné que, pour les réseaux tels que les MUCODEC, il vaudrait peut-être mieux évaluer la solidité financière du réseau dans son ensemble, plutôt que d'agréer chaque coopérative individuellement. Les EMF ne sont pas familiers de la réglementation et du calcul des ratios prudentiels et le Service Microfinance n'a pas encore testé les ratios pour voir s'ils sont réalistes pour les EMF congolais. La mission PESF a constaté une certaine confusion au sujet des obligations de communication financière, de la fréquence

des états financiers à produire et de leur destinataire (la COBAC, le ministère, ou les deux).

LA PARTICIPATION DES BAILLEURS DE FONDS

La mission a rencontré plusieurs bailleurs de fonds au Congo, comme on le note ci-après. Outre les projets de bailleurs de fonds listés ci-dessous, le FIDA et la Banque mondiale auraient des projets au Congo comportant un volet microfinance.

L'AFD évalue actuellement une nouvelle phase de son financement des MUCODEC. Pour cette phase, l'AFD pourrait fournir une garantie de 35-38 milliards de FCFA pour les prêts aux très petites entreprises et les prêts immobiliers accordés par les caisses de ce réseau.

La participation du PNUD à la microfinance au Congo a commencé en 1993 avec un projet régional soutenant les Caisses féminines d'épargne et crédit. Bien que le PNUD ait travaillé à un certain nombre de projets au Congo pourvu d'un volet microfinance, il n'a pas soutenu directement un EMF particulier. Pour 2006, le PNUD prévoit de travailler avec l'APEMF et d'autres acteurs de la microfinance dans le but d'établir une stratégie nationale de microfinance. Il y a plus d'un an, l'APEMF avait rédigé un projet de stratégie nationale de microfinance, mais le PNUD estime que ce projet n'était pas suffisamment collaboratif. Le PNUD a réalisé récemment une enquête après de PME du secteur de la construction au Congo et trouvé que cinq seulement sur les 80 entreprises interrogées avaient accès à des financements. Le PNUD étudie donc la possibilité de créer une ligne de crédit pour les PME.

L'UE fournit un financement restreint pour une assistance technique aux EMF, mais du fait des critères d'éligibilité, seuls les MUCODEC et la CAPPED ont pu se porter candidates. L'UE a également un projet de 10 millions d'euros en infrastructures de soutien au développement économique qui comprend le financement du Forum des Jeunes Entreprises, l'ONG qui a créé la CAPPED.

LA GUINÉE ÉQUATORIALE

Un rapport de diagnostic de 2003 du ministère des Finances du Cameroun et du FIDA cite deux EMF en Guinée équatoriale, affichant 30 millions de FCFA de dépôts et 50 millions de FCFA de prêts. Aucune autre activité de microfinance n'a été identifiée.

La mission PESF a demandé une vidéoconférence avec des représentants du ministère des Finances ou d'autres institutions, mais cette télé-réunion n'a pas pu être organisée.

Une banque de Guinée équatoriale a répondu au questionnaire de la mission PESF, et sa réponse présentée dans le tableau ci-dessous sur les conditions de solde minimum donne une idée de son intérêt pour l'élargissement de ses services de détail.

Conditions d'ouverture de comptes déclarées par les banques de Guinée équatoriale, selon les réponses à l'enquête de janvier 2006 (en FCFA)

Banque	Comptes chèques		Comptes de dépôt			
	Dép. min à l'ouverture	Frais / mois	Dép. min à l'ouverture	Solde minimum	Taux d'intérêts versés	Frais
CCEIGE	200.000	(1) 6000	100.000	75.000	4,75%	0

Source : Réponse des banques au questionnaires

(1) Frais annuels de tenue de compte

LE GABON

LES ETABLISSEMENTS DE MICROFINANCE

Le secteur de la microfinance au Gabon est en train de se former et les trois EMF agréés sont encore très nouveaux et de faible dimension. La COBAC a identifié 14 EMF au Gabon dans son enquête de 2003 et, selon une enquête ultérieure, la COBAC a indiqué que, en décembre 2004, les EMF géraient un encours total de prêts de 50 millions de FCFA (90.909 USD) et un volume total de dépôts de 40 millions de FCFA (72.727 USD).

La mission PESF a interrogé les trois EMF agréés de Catégorie 1 (par ordre de taille) : la FINAM, la CEFEC et la CECAG. Selon leur indications, ces EMF, ensemble, servent 1.939 membres/clients, et gèrent un volume total de 228 millions de FCFA de prêts et de 17 millions de FCFA de dépôts.

La FINAM, (Financière africaine de microcrédit), a commencé son activité en février 2005 comme un EMF de Catégorie 2 qui collecte des dépôts publics et accorde des prêts. Son capital est de 100 millions de FCFA. Au 31 décembre 2005, elle servait 912 clients et avait un encours de prêts de 192 millions de FCFA et un volume de dépôts de 9 millions de FCFA. Le montant de ses prêts va de 200.000 à 5 millions de FCFA.

La CEFEC (Caisse FMEO d'épargne et de crédit), a été créée en 1999 et a commencé son activité en décembre 2004 comme un EMF de Catégorie 2. Forte d'un capital de 7 millions de FCFA, elle servait 872 clients. Au 31 décembre 2005, elle gérait 20 millions de FCFA d'encours de prêts et 2 millions de FCFA de dépôts. Le montant des prêts est compris entre 50,000 et 1 million de FCFA (ce montant constituant le plafond qu'elle s'autorise).

La CECAG (Caisse d'épargne et de crédit Agass), a été créée en 2004 et a commencé son activité la même année comme un EMF coopératif de Catégorie 1. En décembre 2005, la CECAG servait 155 clients et gérait un encours de prêts de 16 millions de FCFA et un volume total de dépôts de 6 millions de FCFA. Le montant de ses prêts est compris entre 100.000 et 1 million de FCFA.

En plus de ces trois EMF agréés, il existe trois établissements publics offrant des services financiers à une clientèle à bas revenus : le FODEX, la CEP et la BGD. Au moins une centaine d'autres EMF informels, y compris des coopératives, des associations et des tonlines pourraient être en activité dans le pays. Plusieurs offrent du crédit fournisseur au nom de commerçants. Environ 10 de ces EMF informels ont demandé leur agrément. Le Crédit Mutuel et le Trésor des Nations ont dit avoir reçu un agrément de Catégorie 2.

Le FODEX (Fonds de Développement et d'expansion des PME-PMI du Gabon) a été créé en 1993 en tant qu'établissement public de financement des PME avec un volet microfinance. En raison de sa mauvaise gestion et du haut niveau des prêts impayés, la BAfD a résilié en 1997 la ligne de crédit qu'elle avait mis à la disposition du FODEX, mais le soutien du Gouvernement qui avait permis la création du FODEX lui permet de

continuer son activité. Ce Fonds tente de recouvrer les prêts impayés et espère se diversifier vers l'offre de microcrédits. Le volet microcrédit est supporté par un montant de 1,2 milliards de FCFA du FODEX et 800 millions FCFA de la Fondation Espace Afrique, ONG internationale. Au 31 décembre 2005, le volet microcrédit du FODEX a indiqué avoir un encours de prêts de 1 milliard de FCFA qui ont été distribués à 2.800 clients. La taille des prêts est comprise entre 100.000 et 2 millions de FCFA. Le FODEX n'est pas agréé et n'est pas supervisé par la COBAC.

Aperçu des EMF in Gabon, 2004-2005

	2004	2005				TOTAL
	TOTAL	FODEX	CECAG	CFEC	EMF FINAM	
Nombre d' EMF	14	1	1	1	(*)1	4
Nombre de membres/clients	ND	2.800	155	872	912	4.739
Encours des prêts (en millions de FCFA)	50	1.000	16	20	192	1.228
Encours des prêts (en 1000 USD)	91	1.800	29	36	349	2.233
Montant du prêt moyen (FCFA)	ND	357.143	103.226	22.936	210.526	259.126
Montant du prêt moyen (USD)	ND	649	188	42	383	471
Total des dépôts (en millions de FCFA)	40	0	6	2	9	17
Total des dépôts (en 1000 USD)	73	0	11	4	16	31
Montant du dépôt moyen (FCFA)	ND	0	38.710	2.294	9.868	3.587
Montant du dépôt moyen (US\$)	ND	0	70	4	18	7

Sources : COBAC et données recueillies pendant la mission PESF

Notes : - ND = Non disponible

- 1USD = 550 FCFA

Comme on le voit dans le tableau ci-dessus, au 31 décembre 2005, les trois EMF agréés et le FODEX servaient un total de 4.739 clients avec un encours de prêts de 1,2 milliards de FCFA et un volume de dépôts de 17 millions de FCFA. Le FODEX dominait le marché avec 80 % des encours de prêts et 60 % des clients.

L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE MICROFINANCE

L'Association professionnelle des établissements de microfinance du Gabon (APEMFG) a été créée en 2004. Elle comporte cinq membres, les trois EMF agréés (FINAM, CFEC, CECAG) et les deux EMF dont l'agrément est en instance (Crédit Mutuel et Trésor des Nations). Les frais d'adhésion sont de 200.000 FCFA et la cotisation annuelle de 300.000 FCFA. L'association a demandé des formations et de l'information sur la bonne pratique dans le secteur.

LA CAISSE D'EPARGNE POSTALE

La Caisse d'épargne postale (CEP) offre des comptes de dépôt, et d'épargne ainsi que des services de paiement. En 2003 elle gérait 175.000 comptes individuels de dépôt (Comptes-Chèques-Postaux ou CCP), au moyen d'un réseau national de 52 bureaux. Si le détenteur de chaque compte était une seule personne (improbable, mais approximation intéressante), cette couverture représenterait environ 13,5 % de la population. La CEP ne propose pas de prêts. Des discussions sont en cours pour la privatisation de la Poste du Ga-

bon, ce qui nécessiterait d'importants investissements en assistance technique et en capitaux supplémentaires.

LES BANQUES

Quatre banques du Gabon ont répondu au questionnaire de la mission PESF et leurs réponses, présentées dans le tableau ci-dessous sur leurs conditions de solde minimum, donnent une idée de leur intérêt pour l'élargissement de leurs services de détail. Les dépôts minimum pour l'ouverture de comptes d'épargne sont parmi les plus élevés de la région.

Conditions d'ouverture de comptes des banques du Gabon Selon les réponses à l'enquête de janvier 2006 (en FCFA)

Banque	Comptes chèques	Comptes d'épargne			
	Dépôt minimum à l'ouverture	Dépôt minimum à l'ouverture	Montant minimum à tout moment	Taux d'intérêts servis	Frais
BGFIBANK	2.000.000	1.000.000	250.000	6,50%	0
CITIBANK GABON	10.000.000	5.000.000	0	5%	0
FIN.BANQ. GABON	2.000.000	500.000	100.000	6,50%	0
UGB					

Source : questionnaires remplis par les banques

Il existe 43 agences bancaires dans l'ensemble du pays. Les EMF ont indiqué n'avoir qu'un nombre limité de comptes bancaires et aucune ligne de crédit auprès des banques.

LA BANQUE PUBLIQUE DE DEVELOPPEMENT DU GABON

La Banque gabonaise de développement (BGD) sert de banque de refinancement pour les EMF et canalise les fonds du PNUD destinés à la microfinance. Par ailleurs, la BGD fournit des dons à certains EMF pour l'achat d'équipements tels que des coffres.

LA PARTICIPATION DE L'ETAT

L'évolution de la microfinance au Gabon est suivie par le Comité national de pilotage de la microfinance (CNPMF) qui se réunit deux fois par an et coordonne la politique de l'État à l'égard de ce secteur. Une stratégie nationale a été approuvée en 2003 et est liée au DSRP. En outre, un service microfinance a été créé au ministère des Finances.

LA PARTICIPATION DES BAILLEURS DE FONDS

La BAfD et le PNUD sont les principaux bailleurs de fonds actifs dans le domaine de la microfinance au Gabon, mais l'UE a également participé à une vidéoconférence avec la mission PESF en tant qu'observateur. La BAfD a naguère fourni des lignes de crédit au FODEX et elle a été impliquée dans les débats relatifs à l'élaboration de la stratégie nationale à l'égard de la microfinance. Le PNUD fournit 300 millions de FCFA pour financer un bureau situé à Tchibanga qui promeut les EMF qui prêtent aux femmes et pour as-

surer un soutien institutionnel à la BGD afin d'y permettre la création d'un département microfinance.

AUTRES QUESTIONS

Les EMF et d'autres acteurs ont indiqué que la réglementation régionale de la COBAC n'est pas adaptée aux réalités de la microfinance gabonaise, notamment aux plus petits EMF cherchant à obtenir leur agrément comme EMF de Catégorie 1. À partir des discussions et de l'état de développement des EMF, il peut y avoir une confusion sur le point de savoir si des groupes plus informels devraient demander un agrément en tant que EMF.

FINANCEMENT DES PME

Comme on l'a déjà noté, le Gouvernement a lancé le FODEX comme une société de financement des PME, bien que ce fonds soit également engagé dans le microcrédit. Initialement, le FODEX visait : (i) à fournir des ressources financières à des banques commerciales prêtes à faire des prêts aux PME et (ii) à garantir jusqu'à 50 % des prêts consentis aux PME. En 1997, le FODEX avait prêté 24 milliards de FCFA dont 7 milliards n'ont pas été remboursés.